

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent MAGRÉ, Maire.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Délibérations

N°	Intitulé	Décision	Vote
01	Débat d'orientations budgétaires 2024	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
02	Subvention exceptionnelle à l'association Classic 44	Approbation	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1
03	Subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale Amizmiz	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
04	Zones d'accélération des énergies renouvelables – Définition des modalités de la concertation	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
05	Création d'un comité consultatif « Mobilités des enfants »xx	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
06	Marché d'aménagement de la cour de l'école du Petit Prince et construction de préaux – Avenant n°1 Lot 2 : Gros œuvre	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
07	Marché d'aménagement de la ZAC de la Sèvre – Avenant n°4 Lot 1 : Travaux VRD	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
08	Renouvellement de l'agrément du dispositif de service civique	Approbation	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
09	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	Prend acte	Pas de vote

Fait à La Haye-Fouassière,
le 16 février 2024

Vincent MAGRÉ,
Maire



Elodie CAMIER
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Elodie Camier.

Date d'affichage : le 16 février 2024

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2024

Vincent MAGRÉ expose :

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) présente les principaux paramètres à prendre en compte pour anticiper des trajectoires budgétaires. C'est sur la base de ce document que peut avoir lieu le débat.

Il faut préciser que le Conseil municipal n'a, à ce stade, que l'obligation de débattre de ces éléments mais pas de valider des décisions relatives aux budgets ou aux finances. Ces décisions sont bien sûr actées au travers des délibérations et du vote des budgets prévus au Conseil municipal suivant (le 4 avril 2024).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313- 1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil municipal

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et des débats de la séance du 15 février 2024.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A blue ink signature of Elodie Camier, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LA HAYE
FOUASSIÈRE



Commune de La Haye Fouassière
- 15 Février 2024 –

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires

La loi du 6 février 1992 a imposé la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux conseillers municipaux et leur donne la possibilité de s'exprimer sur le sujet essentiel des finances publiques.

La loi ne prévoyait aucun formalisme sur le DOB. La seule obligation était de présenter une délibération actant de la tenue de celui-ci. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. La forme et le contenu du débat sont désormais précisés. La loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 est venue compléter les informations à présenter.

Sommaire

I. Contexte général

- A. Economie mondiale et européenne
- B. Economie française
 - B.1. Les projections de croissance
 - B.2. Le projet de loi de finances 2024 : les impacts sur les collectivités

II. Le contexte local : la situation à La Haye-Fouassière

- A. L'exécution budgétaire 2023
 - A1. Les dépenses
 - A2. Les recettes
- B. Des indicateurs favorables
 - B1. La capacité d'autofinancement (CAF)
 - B2. Un fonds de roulement sécurisé
 - B3. La dette

III. Perspectives et principales orientations

- A. Les objectifs
 - A1. Stabilisation de la CAF
 - A2. Un bon niveau d'investissement
 - A3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - A4. Améliorer la capacité de désendettement
- B. La fiscalité
- C. La budget annexe de la ZAC

I. Contexte général

A – Économie mondiale et européenne

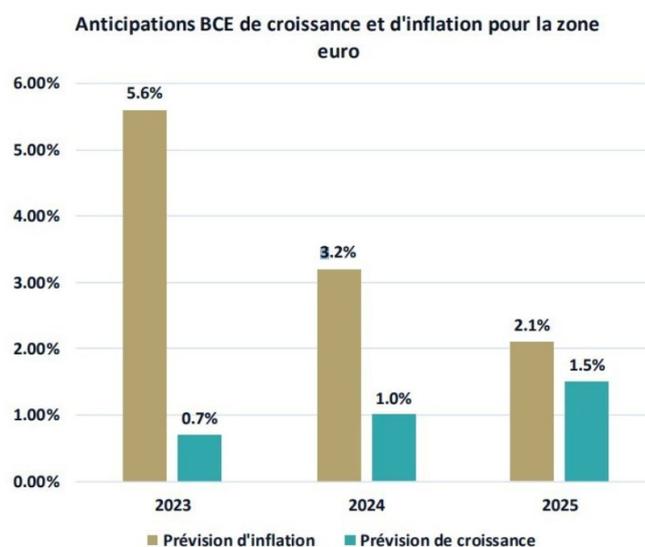
Le contexte géopolitique mondial complexe a continué de déstabiliser de manière significative le coût et l'approvisionnement de différentes ressources. Le prix de l'énergie a connu une hausse sans précédent depuis 2020. À ce jour, on constate une stabilisation des cours à l'échelle mondiale. Néanmoins, il convient de rester prudent car le conflit au Proche-Orient pourrait avoir également des répercussions.

Le même constat peut être porté sur le prix du blé, et par conséquent sur les prix alimentaires, dont l'évolution a été multipliée par 8 entre 2020 et 2023, suite à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, greniers du monde.

Dans ce contexte, on constate un ralentissement de la dynamique de croissance (+ 0,5 % d'augmentation du PIB sur le dernier trimestre 2023) avec une inflation qui persiste (+ 4,8 % d'augmentation en août 2023). Cette inflation est essentiellement due à la hausse des produits alimentaires (jusqu'à 14,3 % en mai 2023), les coûts de l'énergie ayant été contenus grâce au bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, ce qui a permis de limiter le taux d'inflation français par rapport à celui des autres pays européens (en juin 2023, + 6,30 % en Italie, + 6,20 % en Allemagne contre 4,29 % en France).

La dette publique française a poursuivi sa hausse de 0,7 point de PIB au premier trimestre 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022 et représente 112,5 %.

Depuis juillet 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté dix fois son taux directeur, atteignant 4 % en septembre 2023. Son annonce du 26 octobre marque une provisoire stabilisation de ce taux. La BCE prévoit une reprise légère de la croissance et un ralentissement de l'inflation au niveau de la zone euro sur 2024 et 2025.



B – Économie Française

B.1. Les projections de croissance

Selon le gouvernement dans l'exposé des motifs du projet de Loi de Finance pour 2024, la croissance demeurerait positive en 2023 (+ 1,0 %) ; en 2024, l'activité augmenterait légèrement (+ 1,4 %) et l'inflation refluerait en étant à 2,6 %.

L'économie française n'a jamais cessé de croître et les effets négatifs sur l'activité des chocs se dissipent progressivement. Les prix restent à des niveaux élevés mais les prix des matières premières se sont largement détendus et le pic d'inflation est passé ; l'activité a retrouvé de l'élan au deuxième trimestre 2023 (+ 0,5 %). L'acquis pour 2023 est ainsi porté à + 0,8 % à la fin du premier semestre.

Pris globalement, les derniers indicateurs conjoncturels indiquent une activité positive : en juillet, la production industrielle a progressé (+ 0,7 %), suggérant une continuité de la dynamique entamée en début d'année ; en septembre le climat des affaires est stable à sa moyenne de long-terme, indiquant une activité toujours en croissance. L'activité devrait par ailleurs être soutenue par la consommation des ménages tout au long du second semestre. Elle bénéficierait en effet du reflux de l'inflation : sur l'ensemble de l'année 2023, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages progresserait de 1,3%.

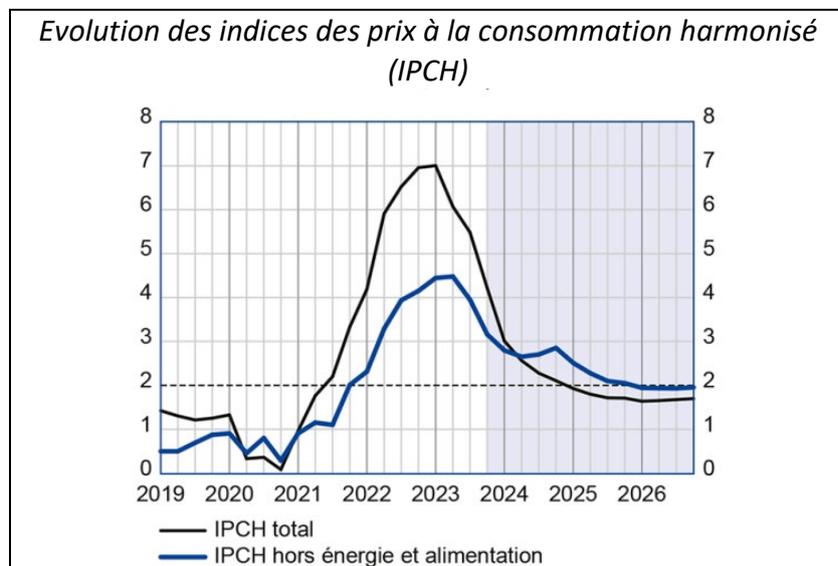
POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel ^{a)}	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
	–	- 0,1 (0,0)	0,0	0,0	–
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
	–	- 0,1	- 0,1	0,0	–
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9

L'inflation et les contraintes d'approvisionnement refluant, le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait (- 5,0 %) après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait très dynamique en moyenne 2023 (+ 3,2 %) au vu des nettes hausses des trimestres passés, du taux de marge élevé et des derniers chiffres rassurants concernant le crédit à l'investissement.

L'inflation (au sens de l'IPC) baisserait légèrement en 2023 à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). La composition de l'inflation évoluerait toutefois sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, ceux-ci seraient amenés à se normaliser sous l'effet du fort ralentissement des prix de production et des matières premières des derniers mois.

La croissance est projetée en 2024 à + 1,4 % ; l'inflation refluerait fortement pour s'établir à + 2,6 %.



La normalisation de l’inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l’été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l’inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie- restauration, services aux ménages, etc.). Cela ne remettrait toutefois pas en cause la baisse progressive de l’inflation : les prix des services ne connaissent plus d’accélération depuis plusieurs mois, et la croissance des salaires devrait atteindre son pic au second semestre 2023.

B.2. Le projet de loi de finances 2024 : impacts sur les collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d’euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

Les mesures de soutien à l’investissement

L’État maintien des soutiens en faveur de l’investissement des collectivités dans le domaine de la transition écologique.

Le Fonds vert est pérennisé et augmenté. Il sera essentiellement consacré au financement de la rénovation des écoles et sur toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l’adaptation (prévention des inondations) ou encore l’amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Les bases fiscales : + 3,9%

L’indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre (IPCH) est l’indicateur de l’inflation utilisé par l’État pour établir le niveau de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, à la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, mais aussi à la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'IPCH s'établit à 121,32 en novembre 2023 et à 116,81 en novembre 2022. D'après la formule de calcul, le coefficient de revalorisation appliqué en 2024 sera de 1,039 soit une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9 %.

Révision annuelle des bases cadastrales							
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0.40%	1.10%	2.20%	1.20%	0.20%	3.40%	7.10%	3.9%

Au regard de la baisse de l'inflation annoncée sur les prochaines années, les bases fiscales pourraient être revalorisées de 2,6 % en 2025 et de 1,8 % en 2026.

II. Le contexte local : la situation à La Haye Fouassière

A – L'exécution budgétaire 2023

Les objectifs du rapport d'orientation budgétaire pour 2023 étaient les suivants :

- Continuer à assurer un haut niveau de services. La commune dispose de nombreux équipements et assure des services pour tous les âges en régie.
- Anticiper les évolutions de population. La Commune connaît une démographie dynamique liée aux projets d'aménagement engagés (ZAC) et à venir (centre-bourg)

Il avait été présenté une situation financière avec des indicateurs satisfaisants et d'autres en vigilance. En 2023, la situation financière s'est largement améliorée avec des indicateurs favorables.

A1. Les dépenses

La section de fonctionnement

L'année 2023 est marquée par une maîtrise des dépenses et une progression des recettes, en conséquence un résultat positif.

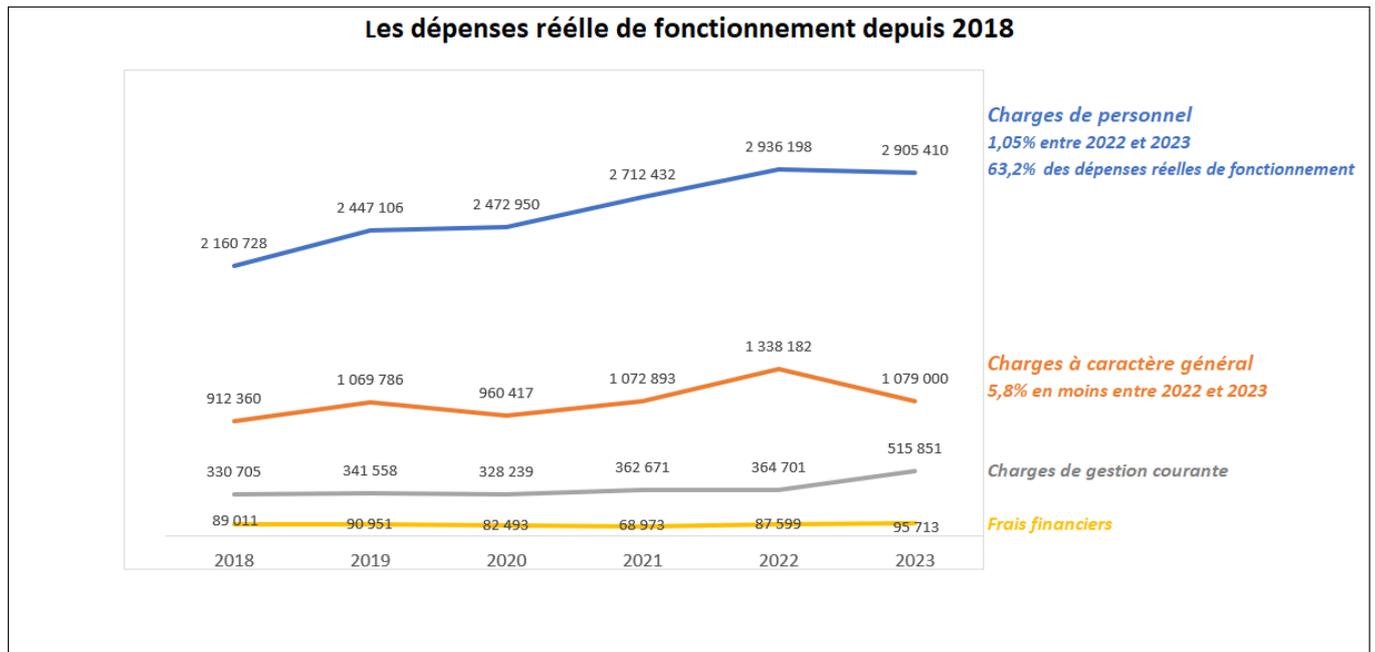
Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 5,6 M€, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont de 4,6 M€, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 2022

Les dépenses à caractère général (011) ont été maîtrisées et on constate une baisse de consommation estimée à 5,8 %. En intégrant l'inflation à 4,9 %, on constate qu'un effort de plus de 10 % d'économie a été fait. Cet effort a porté particulièrement sur les énergies (- 22 % dans les équipements, - 49 % sur l'éclairage de l'espace public).

La masse salariale (012) a également été maîtrisée. Après une augmentation constante depuis 5 ans, la masse salariale 2023 sera inférieure de 1,05 % au compte administratif de 2022:

- CA 2022 = 2 936 198 €
- BP 2023 voté = 3 083 008 €
- Réalisé prévisionnel 2023 = 2 905 400 €, soit 63,2 % des dépenses globales



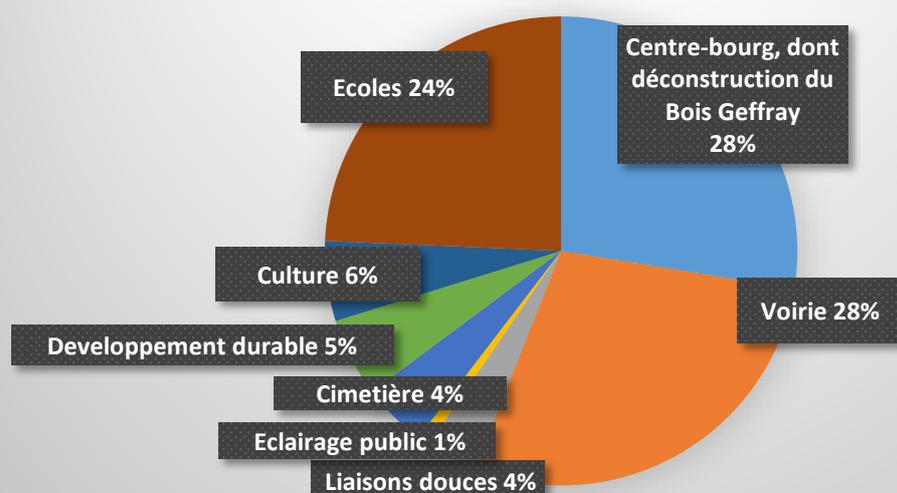
La section d'investissement

En 2023, il était budgété 1 568 000 € d'investissement. Il a été réalisé 1 336 000 €, soit 85 % du BP.

Opérations	Total BP	Engagé (RAR)	Réalisé	Total réalisé	% réalisé
Centre-bourg, dont déconstruction du Bois Geffray	190 000		250 000	250 000	132%
Voirie	289 000	107 000	150 000	257 000	89%
Liaisons douces	38 000		32 000	32 000	84%
Eclairage public	35 000	3 200	4 500	7 700	22%
Cimetière	40 000	40 000		40 000	100%
Developpement durable, dont gestion des eaux pluviales	38 000	21 000	28 000	49 000	129%
Culture- animation - Achat materiel	7 500	7 900	2 300	10 200	136%
Pole culturel (école de musique et bibliothèque)	100 000	28 000	10 400	38 400	38%
Ecole Petit Prince	112 000	115 000	42 000	157 000	140%
Ecole Charles Gifard	67 000	2 700	60 600	63 300	94%
Bâtiment - Gros travaux	129 000	11 400	6 600	18 000	14%
Achat de materiel et de logiciel	66 000	20 000	42 600	62 600	95%
Divers	97 000				0%
Emprunt	360 000		351 000	351 000	98%
TOTAL	1 568 500	356 200	980 000	1 336 200	85%

La part la plus importante concerne les travaux améliorant le cadre de vie de la Commune (voirie, liaisons douces, cimetière). Un investissement important a également été réalisé dans les écoles avec notamment, le lancement des travaux de la cour et des préaux du Petit Prince.

Répartition des investissements 2023 selon les politiques publiques

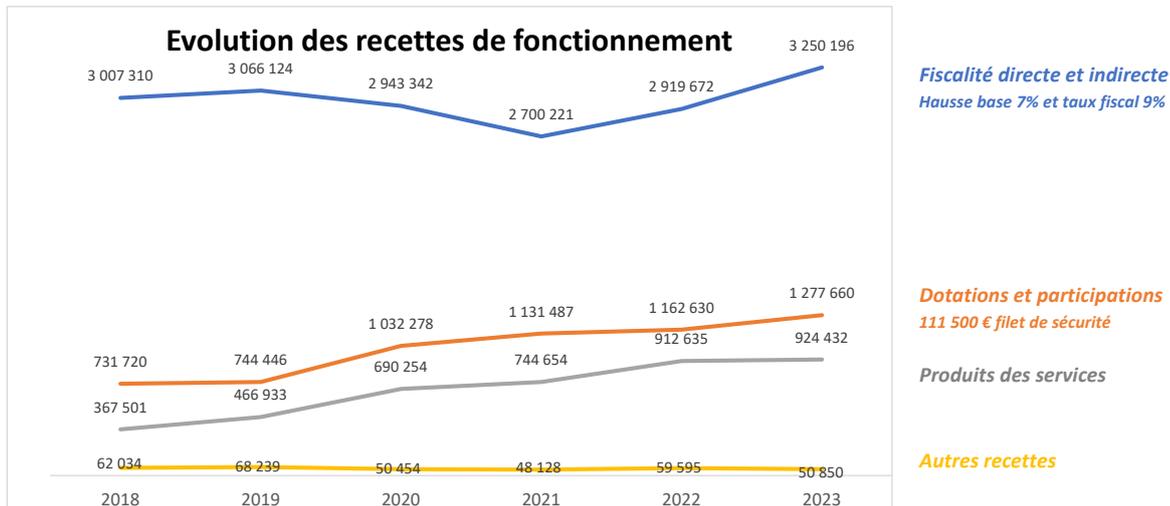


A.2. Les recettes

Les recettes ont augmenté en 2023 du fait principalement d'une augmentation des bases fiscales à 7% et de la décision d'augmenter le taux communal à 9% pour rattraper le niveau des autres communes de la même strate de population.

Pour mémoire, l'historique en matière de fiscalité sur la commune est la suivante :

- 2020 : Fin de la taxe d'habitation, ce qui retire une recette d'environ 950 000 €. Elle sera compensée par la part départementale qui crée une recette sur le foncier bâti de 952 907 €.
- 2021 : La loi de finance 2020 réduit de 50 % la Taxe foncière bâtie pour les établissements industriels. Cela représente une baisse de recettes de 331 000 €, compensée par une allocation compensatrice de 329 000 € en 2021, 339 808 € en 2022 et 363 302 € en 2023.
- 2022 : Les bases de la Taxe foncière bâtie sont augmentées de 3,4 % ce qui apporte une recette de 24 000 €.
- 2023 : La fiscalité directe représente 3.2M€ € en 2023, soit une augmentation de 330 000 € par rapport à 2022.



Recettes réelles de fonctionnement 2023 : 5 503 138 € => +8,9% depuis 2022

En 2023, la commune a reçu une dotation complémentaire, dit « filet de sécurité », accordée aux collectivités pour compenser la dégradation de l'épargne brute subie du fait de l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie. Sans ce filet de sécurité, il est à noter que la dotation de l'Etat stagne.

B. Des indicateurs favorables

B.1 La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF de 2023, à titre provisoire dans l'attente des Comptes de Gestion édités par la Trésorerie générale, montre un résultat net de 666 245 €, ce qui représente son plus fort niveau réel depuis 2018. Il est lié à un effort sur les dépenses et à de bonnes recettes, supérieures aux prévisions.

C'est un indicateur essentiel de la santé financière de la commune. Le schéma ci-après montre le mécanisme de calcul de la capacité d'autofinancement brute et nette.

2023

Produits courants : 5 615 204€

Charges courantes : 4 769 289€

+ Produits exceptionnels + produits financiers : 4102€

+ Intérêts de la dette : 95 700
Charges exceptionnelles : 4 000€

TOTAL Recettes de Fonctionnement : 5 618 342€

TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 4 600 038

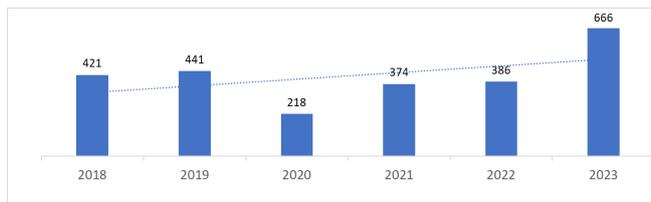
()

Capacité d'autofinancement brute : 1 021 445 €

- Remboursement du K des emprunts : 355 200 €

(

Capacité
d'autofinancement nette :
666 245 €



évolution de la CAF nette en milliers d'€ depuis 2018

B.2. Un fonds de roulement sécurisé

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

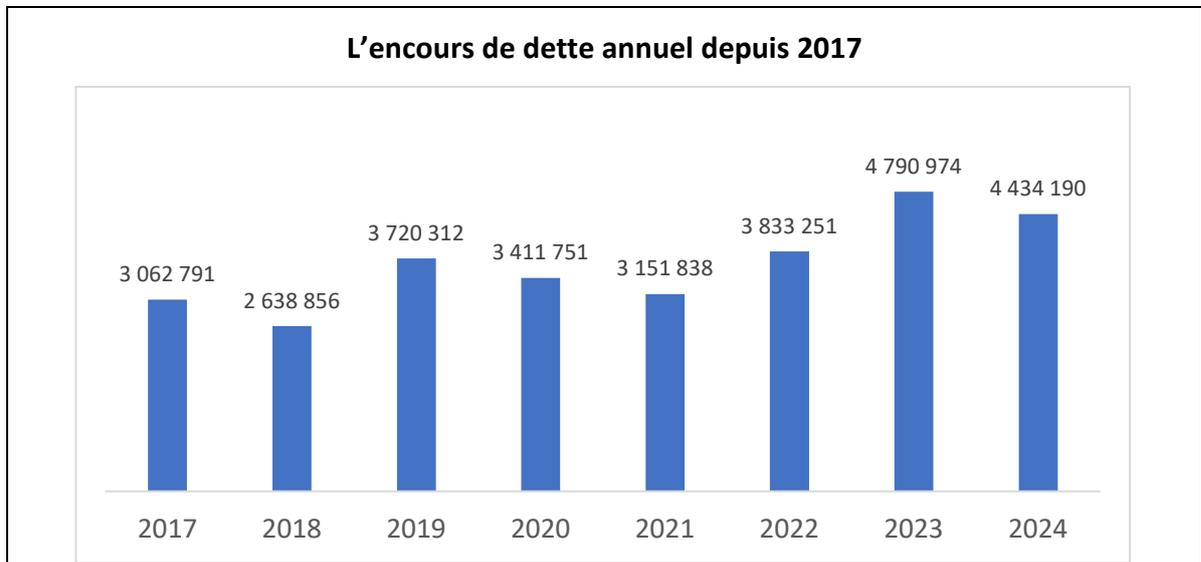
Il s'élève en 2023 à 2,4 millions d'euros, ce qui est le montant le plus élevé depuis de nombreuses années. Cette réserve permet de voir l'avenir sereinement et d'envisager des investissements sans nécessité de recourir à l'emprunt.

Evolution du fonds de roulement depuis 2017 (en milliers d'euros)



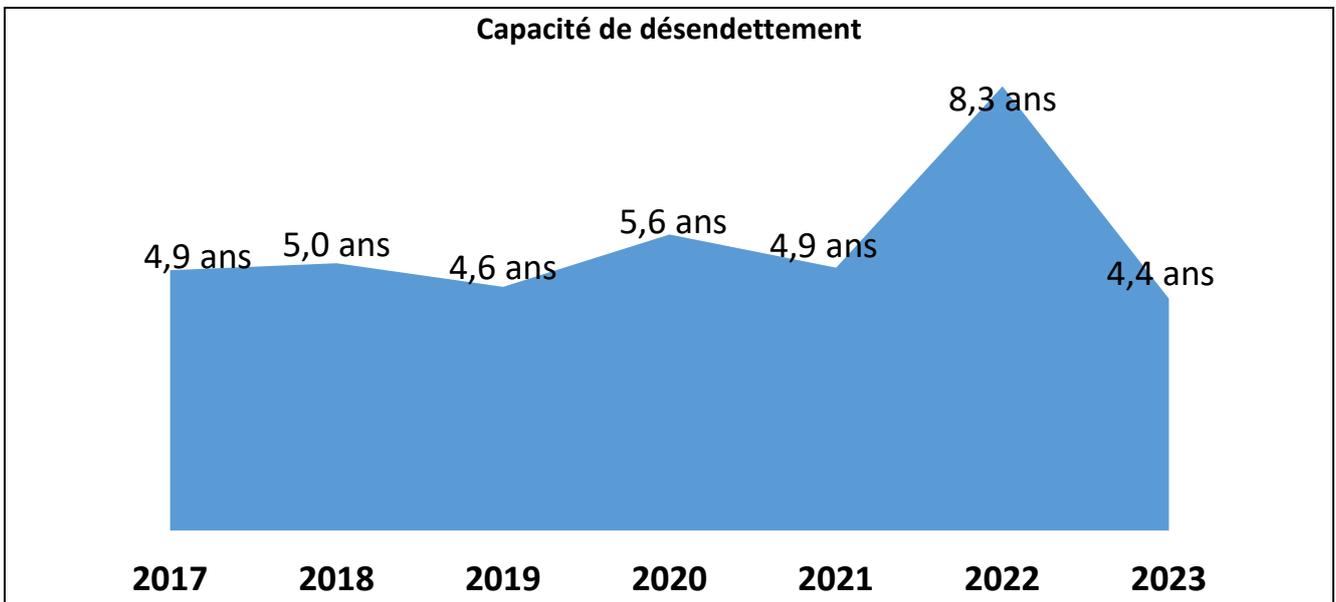
B.3. La dette

L'encours de la dette de la commune s'élève à 4 434 190 € au 1^{er} janvier 2024. En février 2023, un prêt s'est éteint correspondant à 38 920 € de remboursement du capital annuel. Le remboursement du capital d'emprunt s'est élevé à 355 200 € en 2023 et il sera de 333 000 € en 2024.



L'endettement de la commune peut être regardé comme un volume acceptable au regard des capacités structurelles de la collectivité. Cependant il est intéressant de suivre l'indicateur de la capacité de désendettement qui constitue, malgré sa forte volatilité, l'indicateur le plus pertinent pour évaluer l'endettement d'une commune par rapport à son résultat annuel. C'est un ratio visant à rapporter l'encours de dette restant à amortir à l'épargne brute

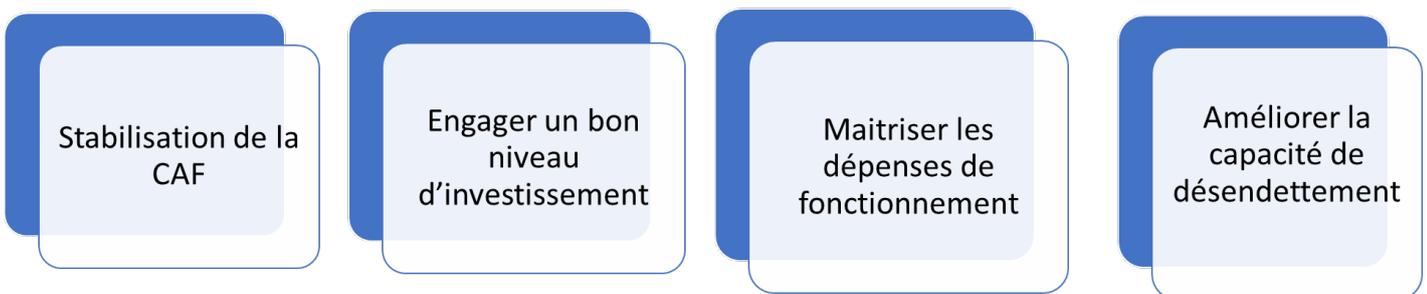
Il s'agit de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour ramener son encours à zéro, à supposer qu'elle affecte l'ensemble de son épargne brute à son remboursement. Idéalement, celle-ci ne doit pas dépasser les 10 - 12 années. Il est de 4,4 ans en 2023 ce qui en fait un indicateur favorable.



III. Perspectives et principales orientations

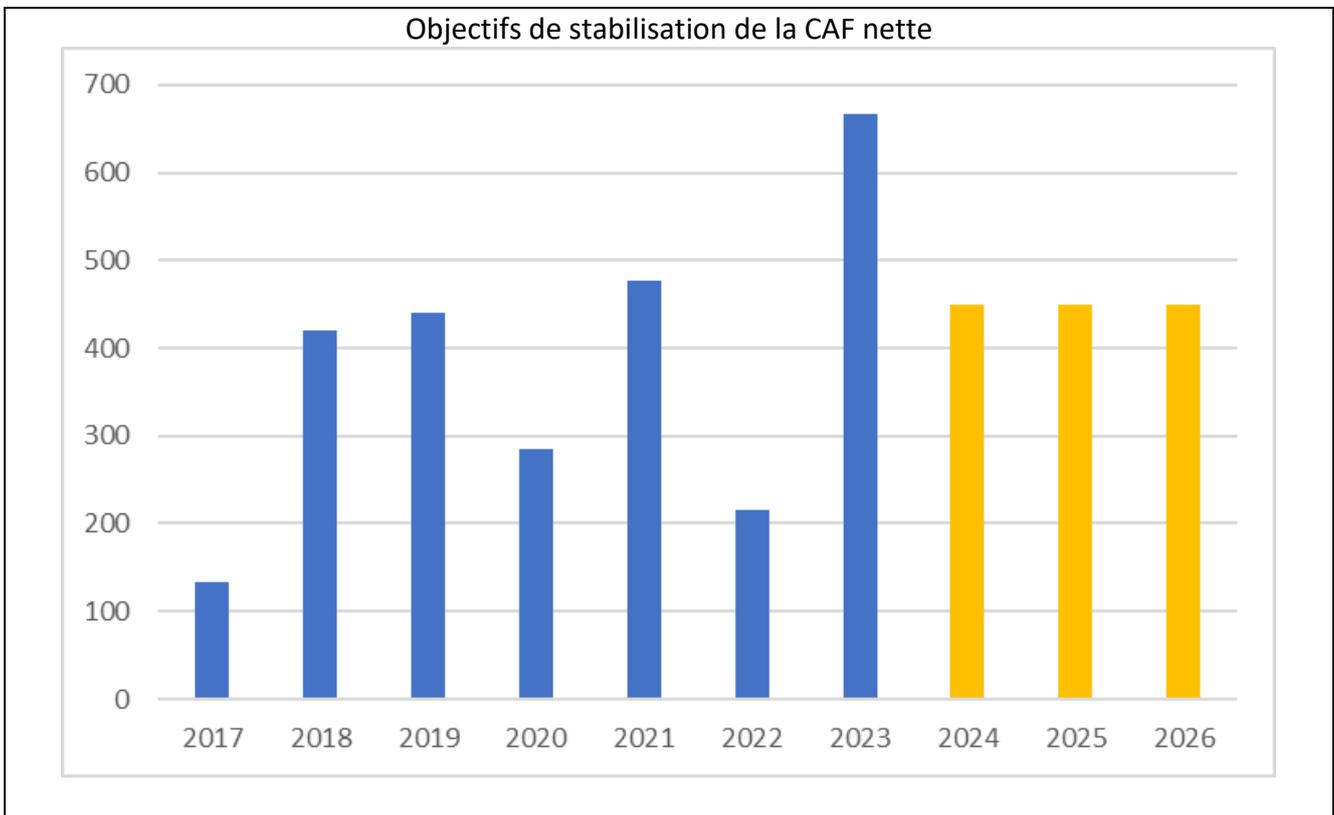
Après plusieurs années de difficulté, force est de constater que la situation financière de la commune s’améliore. Les indicateurs 2023 sont positifs (sous réserve de l’édition des Comptes de Gestion par la Trésorerie générale). Cette situation permet de voir l’avenir plus sereinement, notamment sur la capacité d’investissement pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour satisfaire le besoin d’équipement. Mais il est nécessaire de rester prudent et poursuivre le travail de maîtrise des dépenses tant en charges générales (011) qu’en charges de personnel (012).

A. Les objectifs



A1. Stabilisation de la CAF

La stabilisation de la CAF brute et nette est le principal enjeu pour la commune. L’objectif prioritaire est donc de stabiliser cette CAF à un niveau approchant les 10 % de son budget de fonctionnement. Ce niveau permet de maintenir des reports en investissement intéressants d’une année sur l’autre.



A2. Un bon niveau d'investissement

Favoriser l'engagement d'un bon niveau d'investissement est le second enjeu dans les années à venir. Le retard à combler en termes de voirie, d'éclairage et d'entretien des équipements oblige à envisager des dépenses annuelles autour d'1,3 M€.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement a été travaillé de façon plus détaillée que les années précédentes. Cela permet de stabiliser les opérations nécessaires pour les Hayonnais et Hayonnaises.

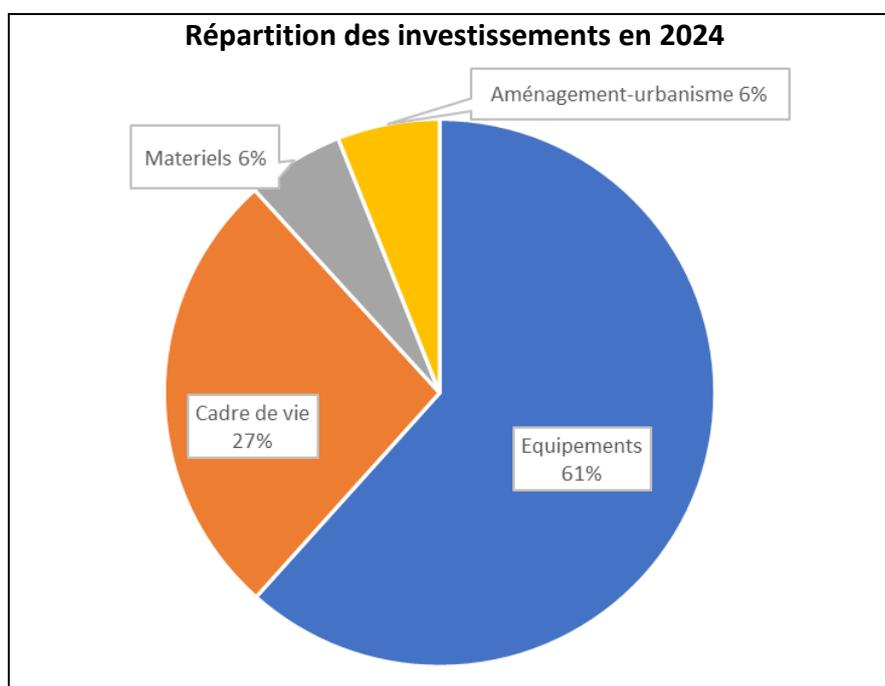
En 2024, il est prévu une part importante d'investissement pour les équipements (70 %). Ainsi, il s'agira de finaliser les travaux dans la cour d'école et les préaux de l'école du Petit Prince. Il est également prévu de lancer les travaux d'installation de la nouvelle bibliothèque, intégrant une rénovation énergétique du bâtiment (menuiseries extérieures, isolation, faux plafond, changement du mode de chauffage), qui n'était pas prévue dans le programme initial. Un investissement important est également prévu au Moulin des Landes pour permettre de diversifier l'offre sportive par l'installation d'un terrain de tennis dès 2024 et de programmer la réalisation d'une salle associative supplémentaire qui sera réalisée en 2025. En 2024, un travail sur la gestion de l'eau sera réalisé pour anticiper les sécheresses estivales.

20 % du budget sera consacré à l'amélioration du cadre de vie par, notamment, la poursuite des rénovations de voirie et de création de pistes cyclables.

Un budget de modernisation des services est prévu par l'achat de matériel informatique (équipement et logiciel du portail famille et de marché public) ou d'outillage (notamment un robot de tonte pour les terrains de foot).

Enfin, le lancement du PLU et la mise en œuvre du plan guide du centre-bourg nécessiteront des budgets pour engager le travail.

Opérations	Descriptif	2024	2025	2026	2024-26
EQUIPEMENTS		820 000,00 €	707 000,00 €	645 000,00 €	2 172 000,00 €
Zone de Loisirs du Moulin des landes	Création d'une salle et d'un terrain de tennis; Gestion de l'eau et des espaces extérieurs	275 000 €	280 000 €	400 000 €	955 000,00 €
Bibliothèque	Aménagement intérieur avec mobilier et rénovation énergétique	150 000 €	240 000 €		390 000,00 €
Mairie	Aménagement intérieur avec mobilier accueil et ancienne bibliothèque	25 000 €	76 000 €	200 000 €	301 000,00 €
Ecole maternelle	Préau et cours d'école	300 000 €			300 000,00 €
Ecole Primaire	Cours d'école	5 000 €	50 000 €		55 000,00 €
Pôle Jeunesse	Espace extérieur	15 000 €	16 000 €		31 000,00 €
Eglise	Porte principale et paratonnere	15 000 €			15 000,00 €
Ad'AP	Accessibilité	10 000 €	20 000 €	20 000 €	50 000,00 €
Divers bâtiments	Gros travaux	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000,00 €
ESPACES PUBLICS		355 000 €	566 000 €	548 000 €	1 469 000,00 €
Voiries	Rénovation	163 000	183 000	181 000	527 000,00 €
Liaisons douces	Réalisation de pistes cyclables	70 000 €	25 000 €	50 000 €	145 000,00 €
Secteur de la Charbonnerie	Aménagement (TA20%)	18 000 €	198 000 €	180 000 €	396 000,00 €
Eclairage public	Mise en œuvre du SDAL	50 000 €	125 000 €	125 000 €	300 000,00 €
Cimetière	Végétalisation et diversification de l'offre funéraire	31 000 €	32 000 €	12 000 €	75 000,00 €
Développement Durable	Gestion écologique des espaces publics	23 000	3 000		26 000,00 €
MATERIELS		76 000 €	114 000 €	60 000 €	250 000,00 €
Véhicules / matériels /Outillages	Renouvellement du parc	50 000 €	84 000 €	50 000 €	184 000,00 €
Informatique	Renouvellement du parc et achat logiciel	26 000 €	30 000 €	10 000 €	66 000,00 €
AMENAGEMENT - URBANISME		80 000 €	60 000 €	30 000 €	170 000,00 €
Révision générale du PLU / RLP	Etudes et élaboration	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000,00 €
PGO Centre-Bourg	Etudes de faisabilité	50 000 €	30 000 €		80 000,00 €
TOTAL		1 331 000 €	1 447 000 €	1 283 000 €	4 061 000,00 €

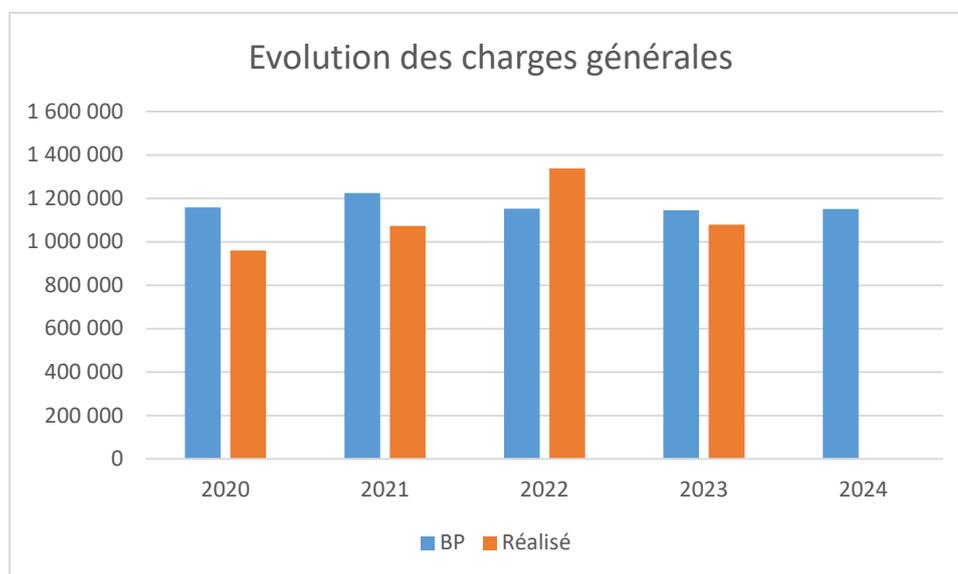


A3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une nécessité pour permettre la réalisation des enjeux précédents.

- Charges générales

Il est proposé de stabiliser le montant des charges générales, considérant qu'un effort important a été fait en 2023. Mais une vigilance sera maintenue pour veiller à limiter les dépenses, sans diminuer la qualité du service public.



- Charges de personnel

Le BP 2023 prévoyait un montant de 3 083 000 €. L'atterrissage prévisionnel fin 2023 est d'environ à 2 905 000 €.

En 2024, la commune sera soumise à des dépenses contraintes d'un montant d'un peu plus de 100 000 €.

- L'attribution d'une prime du pouvoir d'achat décidée par le Conseil municipal de décembre 2023 s'élève à environ 20 000 €,
- La décision du gouvernement d'augmenter de 5 points l'indice des rémunérations de la fonction public est estimée à 36 000 €,
- La décision de l'agglomération du versement mobilité (versement d'une part de la masse salariale obligatoire pour tous les employeurs de plus de 11 salariés) impacte les charges de personnel d'environ 25 000 €,
- L'estimation des différents avancements d'échelon des fonctionnaires s'élève à 15 000 €,
- L'augmentation du taux patronal de la cotisation à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) est estimée à 12 000 €.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à des nouveaux recrutements pour permettre d'assurer un meilleur service public.

Ainsi, il est proposé de recruter :

- Deux personnes sous le statut de volontaire administratif territorial (VTA). Ce dispositif s'adresse à un jeune diplômé (à partir de bac + 2) qui souhaite travailler dans une collectivité

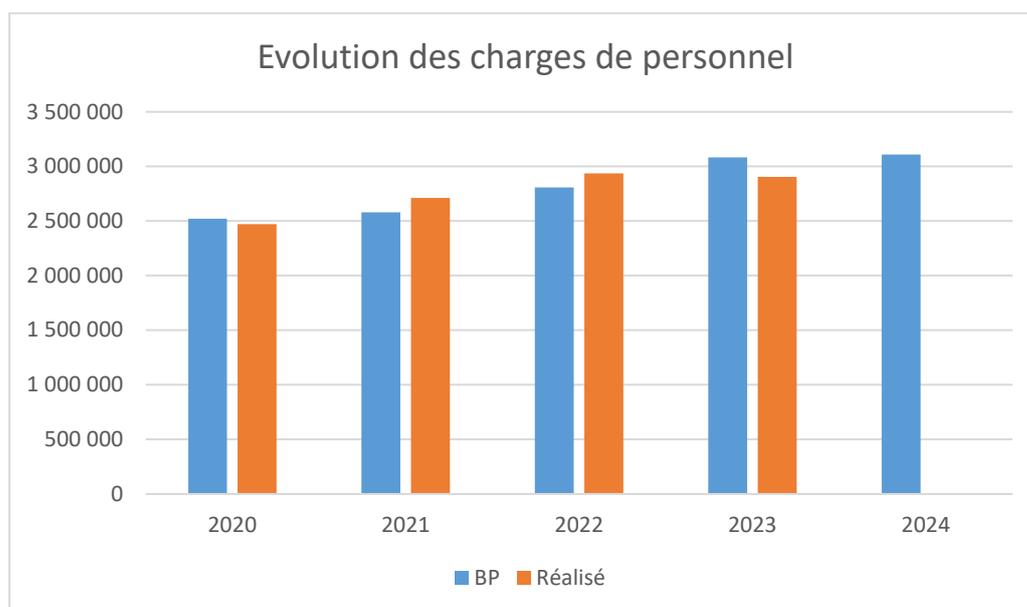
territoriale rurale, le temps d'une mission de 12 à 18 mois. Les missions proposées seraient les suivantes :

- Urbanisme-aménagement afin de lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la mise en œuvre du plan guide du centre-bourg,
 - Finances et les marchés publics afin de renforcer le travail de recadrage et de maîtrise du budget.
- un agent d'accueil à 50 % afin d'assurer le doublement des horaires de La Poste et d'ouvrir le service tous les samedis matin. Ce poste viendrait compléter le service Accueil-état civil-CCAS.

Mais dans l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le choix est fait d'associer ces recrutements à des recettes. Ainsi le coût des VTA serait de 52 000 € chacun sur 18 mois avec une recette globale de 30 000€. Le poste de l'accueil est estimé à 16 500 € annuel et financé à hauteur de 12 000 € / an par La Poste.

Il est donc prévu un budget de charges du personnel pour 2024 de 3 108 000 € intégrant l'ensemble de ces coûts, soit une augmentation de 0,82 % par rapport au BP 2023.

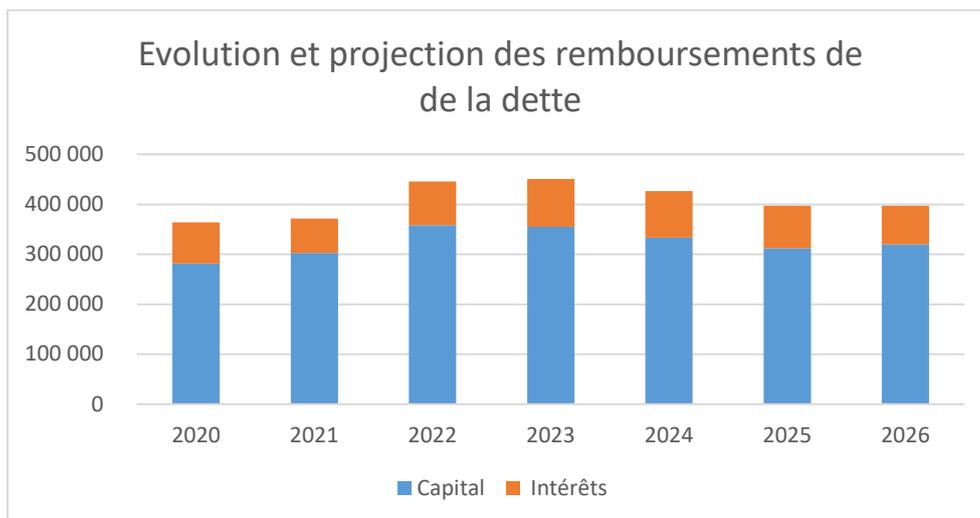
La part de la masse salariale sur les dépenses globales devrait être autour de 63,8 % en prévision 2024. Il est important de noter qu'il est prévu 670 000 € de recettes (CAF, CSMA, La Poste, État, ...), ce qui ramène la part réelle de la masse salariale à 50,1 % des dépenses.



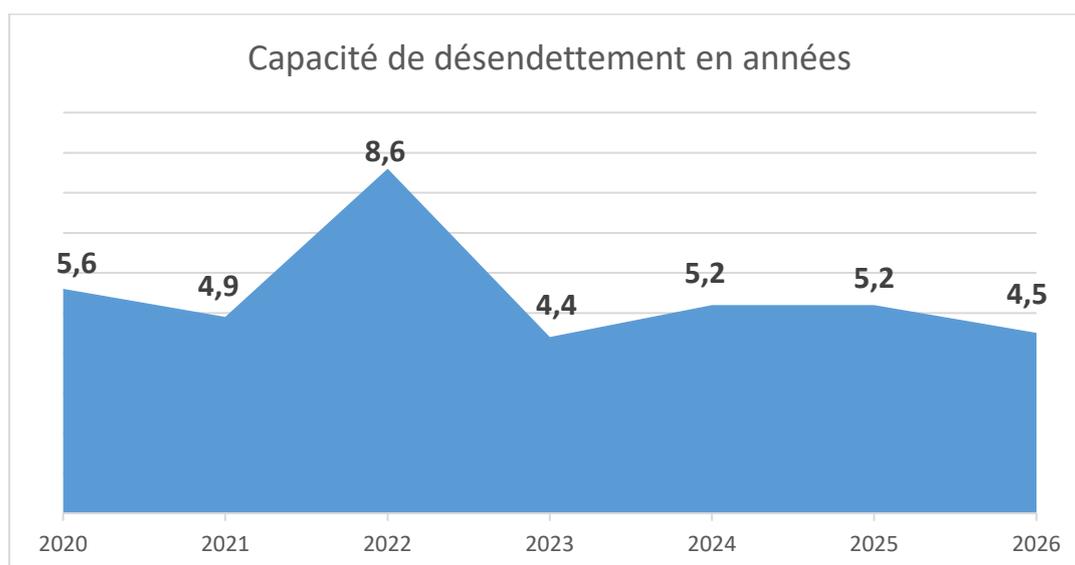
A4. Améliorer la capacité de désendettement

L'encours de la dette de la commune s'élève à 4 434 190 € au 1^{er} janvier 2024. Le niveau de remboursement annuel s'élèvera en 2024 à 333 000 € de capital et 93 200 € d'intérêts.

La dette par habitant s'élèvera en 2024 à 919 € (4 823 habitants, chiffres INSEE 2024). Elle était en 2023 de 997 €/habitant (4 803 habitants, chiffres INSEE 2023).



La capacité de désendettement de la commune, correspondant au capital restant dû sur la capacité d'autofinancement brute, devrait augmenter en 2024 du fait d'une projection de CAF brute moins élevée qu'en 2023.



Aucun emprunt n'est prévu d'ici la fin du mandat. L'autofinancement est suffisant pour permettre de financer l'investissement tout en continuant de rembourser la dette.

B. La fiscalité

La principale marge de manœuvre des communes sur la fiscalité concerne la taxe foncière. À La Haye-Fouassière le taux de la Taxe foncière sur le bâti (TFB) s'élève à 37,8 % lorsque le taux moyen en Loire-Atlantique était de 42,44 % en 2022 (les chiffres 2023 ne sont pas compilés).

En 2023, le choix a été fait d'augmenter le taux communal de 9 %.

En 2024, trois hypothèses sont à l'étude :

	Fiscalité 2024	+1%	+1,5%	+2%
Taxe Foncière sur le Bati	37,28%	37,65%	37,84%	38,03%
Taxe foncière sur le non bati	50,98%	51,49%	51,74%	52,00%
Produit fiscal	2 380 000€	+23 000€	+34 000€	+45 000€
		2 403 000€	2 414 000€	2 425 000€

L'augmentation du taux communal, de façon mesurée mais régulière, permet de rattraper progressivement le taux moyen pratiqué par les autres communes. De plus, cela permet d'être en adéquation avec le niveau d'inflation pour faire aligner le rythme d'augmentation des dépenses avec les recettes.

C. Le budget annexe de la ZAC

Excédent ou déficit fonctionnement :	0,00 €
Déficit d'investissement :	208 079,84 €

BUDGET ZAC DE LA SEVRE							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP2023	Réalisé 2023	BP2024	Intitulé	BP2023	Réalisé 2023	BP2024
Charges à caractère général (011)	2 500 000,00	750 155,99	2 000 000,00	Atténuation de charges (013)			
Charges financières (66)		2 923,85	10 000,00	Produits des services (70)	525 000,00		1 000 000,00
Déficit -1 reporté (002)				Excédent N-1 reporté (002)			
Stock initial (042)	1 140 552,54	1 140 552,54	1 890 708,53	Stock final (042) 7133	3 115 552,54	1 893 632,38	2 900 708,53
TOTAL :	3 640 552,54	1 893 632,38	3 900 708,53	TOTAL :	3 640 552,54	1 893 632,38	3 900 708,53

Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP2023	Réalisé 2023	BP2024	Intitulé	BP2023	Réalisé 2023	BP2024
Remboursement d'emprunt (16)				Emprunt (16)	3 115 552,54	545 000,00	1 218 079,84
Déficit N-1 (001)	1 140 552,54		208 079,84	Excédent N-1 (001)			
Stock final (040) 3355-3351-3354-33581	3 115 552,54	1 893 632,38	2 900 708,53	Stock initial (040)	1 140 552,54	1 140 552,54	1 890 708,53
TOTAL :	4 256 105,08	1 893 632,38	3 108 788,37	TOTAL :	4 256 105,08	1 685 552,54	3 108 788,37

Le budget annexe ZAC de la Sèvre présente le réalisé 2023 par rapport au BP 2023 en fonctionnement et investissement, en dépenses et recettes.

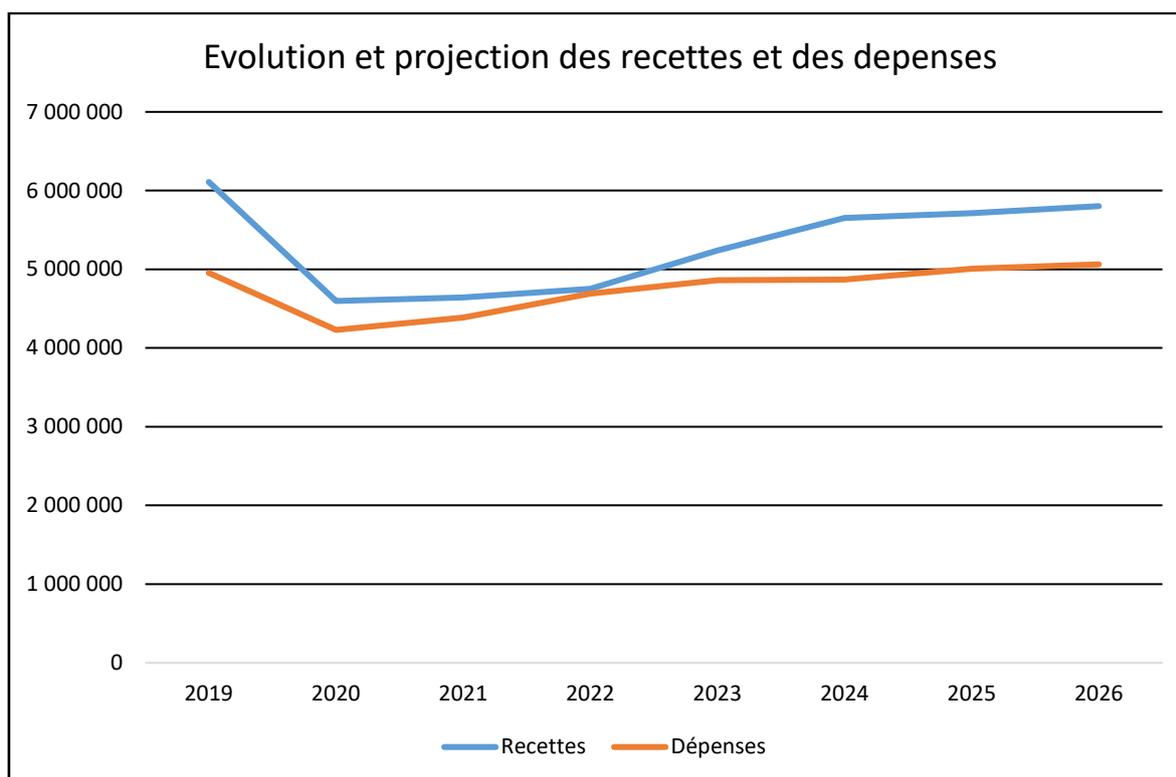
Il présente, également, les écritures d'ordre de stock initial et final au 31/12/2023.

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 208 079 € du fait d'un engagement important des travaux sans les recettes escomptées par la vente des ilots collectifs.

En 2024, il est estimé la vente définitive d'une dizaine de lots individuels sur les 32 lots, ce qui permet d'envisager une recette d'environ 1 000 000€

Conclusion

La maîtrise des dépenses combinée à l'augmentation des recettes est essentielle pour dégager de la capacité d'autofinancement net. Les courbes actuelles et prévisionnelles permettent d'assurer un avenir plus serein sur la santé financière de la commune.



La commune poursuit son investissement afin d'apporter aux hayonnais et hayonaises des services publics de qualité et leur permettre de vivre dans un cadre agréable et satisfaire les besoins d'équipements afin de rattraper les retards des années précédentes. Nous préparons également l'avenir en accompagnant l'essor démographique par l'adaptation des services aux nouveaux besoins.

La poursuite de ces ambitions se fait avec responsabilité :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les maintenir stables
- Aucun emprunt n'est envisagé d'ici la fin du mandat pour permettre de poursuivre le désendettement, dont le taux est très rassurant
- Stabilité de la capacité d'investissement

Le maintien de cette bonne santé financière est un gage de sécurité pour mener à bien tous les projets.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SPORT

Subvention exceptionnelle à l'association CLASSIC 44

Aurélie ARQUIER expose :

Depuis l'année 2000, la course cycliste CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE marque un temps fort dans le paysage du Vignoble nantais et bien sûr dans la commune. De nombreux partenaires, plus de 150 bénévoles et plusieurs agents de la ville sont fortement impliqués dans l'organisation de cette course devenue un grand évènement sportif, reconnu bien au-delà de nos frontières.

L'organisation de la course repose sur le soutien majeur de partenaires privés mais également sur le soutien des collectivités avec notamment une subvention conséquente département de Loire-Atlantique. Malheureusement si l'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine a été un partenaire de la course par le passé, son désengagement financier pour 2024 a créé une incertitude sur la tenue de la course.

Grâce à la mobilisation des communes traversées par la course et à la ténacité des organisateurs, la 24^e édition se tiendra le samedi 16 mars 2024.

Comme chaque année, la mairie de La Haye-Fouassière s'engage à prendre en charge les prestations suivantes :

- Le repas au départ de l'épreuve pour les bénévoles,
- le coût du podium protocole et la sonorisation sur les sites départ et arrivée et dans le centre-ville de La Haye-Fouassière,
- l'impression des cartes d'invitation pour le jour de la course,
- les 7 bouquets pour les lauréats de l'épreuve,
- le coût des services liés à la mise à disposition des parcours en conformité avec les critères requis, l'aménagement et l'entretien de ceux-ci (balayage, suppression d'obstacle),
- un vin d'honneur servi dans la salle Sèrvria, en présence des lauréats pour 80 personnes maximum,
- la mise à disposition de 3 containers pour la gestion des déchets autour de Sèrvria et 3 containers au niveau du village coureurs et la prise en charge des coûts de traitement.

Cette année, la nouvelle convention précise que la commune s'engage également à prendre en charge la sécurité civile lors de l'évènement, ainsi que la participation du repas des VIP à hauteur de 1200 €

En complément de ce budget de prestations, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité d'organisation de la CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE afin de leur permettre de finaliser leur budget.

VU l'avis de la commission Animation – vie associative du 17 janvier 2024

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité d'organisation de la CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Elodie Camier', written over a faint circular stamp.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
Subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale Amizmiz

Vincent MAGRÉ expose :

Un séisme de magnitude 7 a frappé, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, le Maroc dans la province d'Al-Haouz au sud-est de la ville de Marrakech. Cette catastrophe a engendré des milliers de victimes et de nombreux dégâts.

La Commune d'Amizmiz, située à 15 km de l'épicentre, est dirigé par Monsieur Allah EL BACHA. Après 40 ans passés à Nantes et à La Haye-Fouassière, il est retourné dans son village natal où il a été élu maire en 2021.

Après l'apport de nombreuses aides internationales, immédiatement après le séisme, les Marocains continuent d'avoir besoin d'aides. Nous souhaitons privilégier une aide directe à cette collectivité en soutien au Maire, ancien habitant de la commune et ayant gardé de nombreux contacts avec les Hayonnais.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale d'Amizmiz d'un montant de 500 €.

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la collectivité territoriale d'Amizmiz.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER



LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ENVIRONNEMENT

Zones d'accélération des énergies renouvelables Définition des modalités de la concertation

Séverine KUTER expose :

Les zones d'accélération, créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production. Elle vise à contribuer à un triple objectif : préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises, défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France et lutter contre le dérèglement climatique. Elle prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Elle s'articule autour de quatre axes :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires,
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables,
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables,
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil municipal de définir ces modalités.

Ainsi, il est proposé de mettre en place les modalités de concertation suivantes :

- Une période de concertation comprise entre le 24 mars et le 7 avril 2024. La publicité de la concertation sera effectuée via un article dans le magazine municipal, le site internet de la commune et le panneau lumineux.
- La mise à disposition du dossier :
 - En version numérique sur le site de la commune,
 - En version papier en mairie, consultable aux jours et horaires d'ouverture habituelles
- La possibilité de formuler des remarques, avis, commentaires, propositions :
 - Dans un registre papier en mairie
 - Par mail à l'adresse : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr, en précisant dans l'objet Concertation sur « Zones d'accélération ENR »

- L'organisation d'une réunion publique d'information et de propositions le mercredi 3 avril à 19 h 30 à l'Espace Sèvria.

Les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables, telles qu'elles seront soumises à la concertation, sont les suivantes :

- Photovoltaïque au sol :
 - Délaissés routier de la Braudière
 - Carrière
- Photovoltaïque en ombrière :
 - Parking LU,
 - Parking de la Gare,
 - Parking de la Braudière,
 - Parkings du Moulin des Landes
- Photovoltaïque en toiture :
 - Salle et gymnase Sèvria,
 - Équipements sportifs du Moulin des Landes,
 - Centre Technique Municipal,
 - Pôle Enfance-Jeunesse,
 - École maternelle Petit Prince,
 - École élémentaire Charles Gifard,
 - Église

VU la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

VU l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables

VU l'avis de la commission Environnement du 29 novembre 2023

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

ARRÊTE les modalités de concertation précisées ci-dessus,

PRÉCISE que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du Conseil municipal et transmise au référent préfectoral,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Elodie Camier, is written below the text.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE

Création d'un comité consultatif « Mobilités des enfants »

Vanessa PAGEOT expose :

La commune est en secteur rural, les villages sont satellites par rapport au bourg. La voiture est le moyen de transport le plus utilisé, ce qui amène un afflux de véhicules dans le cœur du village le matin aux heures d'ouverture des écoles. Des parkings existent aux abords des différentes structures et place Pirmil (hors mercredi, jour de marché).

Les transports scolaires dépendent de Clisson Sèvre et Maine Agglo : 3 cars et un mini-bus desservent les trois écoles (matin et soir) sans accompagnateurs depuis le passage de ce service à l'agglomération et la réinstallation de la semaine de 4 jours. Les cars sont peu remplis (38 élèves cette année scolaire sur les quatre circuits (dont 2 enfants en mini-bus) – 76 en 2017/2018). Cette baisse de fréquentation peut avoir plusieurs raisons : absence de modulation des tarifs si la famille n'a besoin que d'un trajet ou s'il s'agit de fratries ; préférence de l'accueil périscolaire le soir pour une question d'horaires des cars ; absence d'accompagnateurs. Mais il est nécessaire d'explorer davantage les raisons de la non-utilisation de ce service.

En parallèle, l'usage du vélo devient de plus en plus important sur la commune. Des vélos apparaissent à la Maison de l'enfance et aux écoles. Apparaissent également des stratégies de stationnement des parents à la Maison de l'enfance ou place Pirmil pour amener les enfants vers le pôle Jeunesse et/ou les écoles. Dans le secteur Bois-Geffray – Nymphéas, les piétons ont investi les chemins lors des déplacements vers les écoles.

En 2020, un groupe de travail d'élus s'est constitué pour réfléchir à l'utilisation des cars et le retour possible d'accompagnateurs. Aujourd'hui, nous souhaitons élargir la réflexion. Le constat est que les familles utilisent beaucoup la voiture pour les trajets quotidiens des enfants vers l'école ou leurs activités péri ou extra-scolaires.

Les questions à se poser sont les suivantes :

- Pourquoi les transports scolaires sont-ils sous utilisés ?
- Quelles seraient les alternatives possibles à la voiture sur la commune ?
- Comment accompagner les familles vers un changement d'habitudes ?

Afin de travailler de façon collective aux réponses à ces questions, il est proposé de réactiver le groupe de travail et de l'élargir aux représentants associatifs et aux usagers en créant un comité consultatif sur les mobilités des familles.

La méthode :

- Un questionnaire en direction des familles et des enfants :

Il vise à affiner notre connaissance des habitudes des habitants de la commune. Il est en cours d'élaboration et sera distribué le plus vite possible. C'est via ce support que nous ferons appel aux candidats intéressés pour rejoindre le comité consultatif. Les résultats seront partagés avec le comité consultatif lors de la 1^{ère} réunion.
- Un comité consultatif, composé de la manière suivante :
 - 6 membres du Conseil municipal (5 élus du groupe majoritaire et une élue du groupe minoritaire) : Vanessa Pageot, Elise Le Bail, Stéphanie Violin, Séverine Kuter, Patrice Choimet, Sabine Audrain.
 - 5 membres issus des associations suivantes :
 - 1 représentant de la FCPE de Charles Gifard
 - 1 représentant de la FCPE du Petit Prince
 - 1 représentant de l'APEL
 - 2 représentants de Roulibre hayonnaise
 - 5 habitants sur candidature via le questionnaire, puis tirés au sort si besoin, en veillant à la répartition géographique et à la parité femmes-hommes.

Ce comité se réunira une fois par mois entre mars et juin 2024, voire plus si besoin.

Lors de ces réunions mensuelles, nous souhaitons :

- Effectuer un état des lieux
- Explorer les propositions d'alternatives par mode de déplacement : transport en commun, co-voiturage, piéton, vélo...
- Trouver comment sensibiliser et impliquer les familles à un changement de pratique.

Il pourra effectuer des auditions de personnes « ressources » du territoire (usagers, associations, professionnels, CME ...), faire des visites de terrain et organiser tout type de travail collectif.

L'objectif de ce comité consultatif est d'établir un état des lieux et d'émettre des recommandations dans le but de réduire l'utilisation individuelle de la voiture lors des déplacements des enfants.

VU l'article L.2143-2 du CGCT, « le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. (...) ».

VU l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse du 11 décembre 2023

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE la création d'un comité consultatif sur la question des « mobilités des enfants ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Elodie Camier", written in a cursive style.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Marché d'aménagement de la cour de l'école du Petit Prince et construction de préaux

Avenant n°1 Lot n°2 : Gros Œuvre

Jean-Marie MOREL, expose :

Par délibération n° 2023-10-12 du 5 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la cour de l'école et la construction de préaux, comme suit :

- **Lot 1** : Terrassement-voirie-assainissement-signalisation et mobilier-aménagement paysagers avec le Groupement EFFIVERT/GAUTIER pour 148 981.90 € HT
- **Lot 2** : Gros œuvre avec la société ANDRÉ BTP pour 34 500 € HT
- **Lot 3** : Charpente métallique-couverture-finitions et végétalisation des toitures avec la société ANDRÉ BTP pour 142 000 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien les travaux pour le lot 2 : Gros œuvre. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus, nécessitant un avenant n° 1 :

- Travaux complémentaires à la suite de la découverte d'un mur de soutènement en mauvais état, nécessitant sa reprise,
- À la suite de la découverte d'un sous-sol instable (ancienne décharge), des terrassements complémentaires ont dû être programmés avec remplissage en béton

L'avenant n°1 introduit également une moins-value concernant la modification de la structure des murs pour homogénéiser les aspects des murs de soutènement.

Description	Montant HT
Travaux complémentaires à la suite de la découverte d'un mur de soutènement en mauvais état, nécessitant sa reprise.	1 447.38 €
Découverte d'un sous-sol instable, des terrassements complémentaires ont dû être programmés avec remplissage en béton.	2 481.25 €
Modification de la structure des murs pour homogénéiser les aspects des murs de soutènement.	-827,34 €
Total	3 101.29 €

Le montant de ces travaux s'élève à 3 101.29 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 37 601,29 € HT, représentant une augmentation de + 8,99 %.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération en date du 5 octobre 2023 approuvant l'attribution du marché de travaux lot 2 "Gros œuvre" à la société ANDRE TP dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école et construction de préaux.

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n° 1, d'un montant de 3 101.29 € HT, au marché lot 2 "Gros œuvre", conclu avec la société ANDRÉ TP dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école et construction de préaux.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

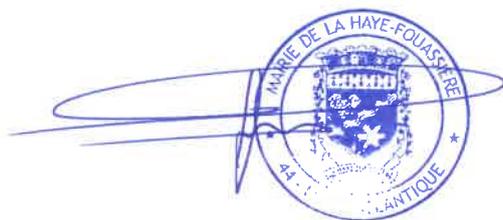
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A blue ink handwritten signature of Elodie Camier.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Marché d'aménagement de la ZAC de la Sèvre Avenant n°4 Lot 1 Travaux VRD

Jean-Marie MOREL, expose :

Par délibération n° 2022-05-09 du 12/05/2022, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la ZAC de la Sèvre comme suit :

- **Lot 1** : travaux VRD avec le Groupement GAUTIER TP/CHARIER pour 1 186 072,34 € HT
- **Lot 2** : contrôles des réseaux avec CEQ OUEST pour 7 741 € HT
- **Lot 3** : aménagements paysagers avec ARBORA PAYSAGES pour 567 365,40 € HT et l'option PSE pour 2 040 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien les travaux pour le lot 1 : Travaux VRD. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus, nécessitant un avenant n° 4 :

- Les modifications de l'assainissement des Eaux Pluviales, suite à la découverte d'un réseau Eaux Pluviales existant rue de Bel Air en mauvais état. Celui-ci est donc à reprendre dans l'emprise de la ZAC, y compris sur les branchements existants (cf annexe 1)
- Les terrassements des colonnes enterrées posées par l'Agglo. Le mode de collecte des déchets ayant évolué (suppression des sacs jaunes), les points d'apports volontaires ont été adaptés sur la ZAC (colonnes enterrées supplémentaires). (cf annexe 2)

L'avenant n°4 introduit également une moins-value concernant :

- la suppression des travaux intégrés au marché mais qui sont hors périmètre de la ZAC (cf annexe 3)
- la suppression de prestations qui ne seront pas réalisées en phase 2 (cf annexe 4)
- l'ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1 (cf annexe 5)

Récapitulatif de l'avenant 4	Montant HT
Plus-value / reprise du réseau Eaux Pluviales rue de Bel Air (annexe 1)	50 031,50 €
Plus-value / les terrassements des colonnes enterrées (annexe 2)	64 509,08 €
Moins-value / travaux supprimés situés hors périmètre de la ZAC (annexe 3)	- 24 998,18 €
Moins-value / prestations supprimées, non-réalisées en phase 2 (annexe 4)	- 11 910,00 €
Moins-value / Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1 (annexe 5)	- 26 268,72 €
Total	51 363,68 €

La somme de ces travaux s'élève à 51 363,68 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 314 167,94 € HT, ce qui représente une augmentation de + 4,33 % et + 10,80 % d'avenants cumulés. Les dépenses en résultant seront imputées au budget annexe ZAC de la Sèvre.

En raison des prestations supplémentaires (réseau EP rue de Bel Air et terrassements colonnes enterrées), un délai supplémentaire de 7 mois est accordé à l'entreprise.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU sa délibération en date du 12/05/2022 approuvant l'attribution du marché de travaux lot 1 « travaux VRD » au Groupement GAUTIER TP/CHARIER dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre.

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°4, d'un montant de 51 363,68 € HT, au marché lot 1 "travaux VRD", conclu avec le Groupement GAUTIER TP/CHARIER dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

Annexe 1

Plus value - Détail de prix pour la reprise du réseau Eaux Pluviales rue Bel Air				MARCHE		EP rue Bel Air	
LOT 1 - VRD							
N° de prix	Libellé	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Montant	Quantité	Montant
6	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES						
6.01	Dépose de grille existante	U	114,80 €	7	803,60 €		- €
6.02	Dépose de canalisation existante	ML	38,30 €	100	3 830,00 €	55	2 106,50 €
6.03	Tranchée, fourniture et pose de canalisation BA 135A				- €		- €
	a) Ø400	ML	76,00 €	660	50 160,00 €	5	380,00 €
	b) Ø500	ML	88,00 €	195	17 160,00 €		- €
6.04	Tranchée, fourniture et pose de canalisation PVC CR16				- €		- €
	a) Ø160 - branchement individuel et caniveau grille	ML	61,00 €	190	11 590,00 €	40	2 440,00 €
	b) Ø250	ML	65,00 €	210	13 650,00 €		- €
	c) Ø315	ML	80,00 €	90	7 200,00 €	190	15 200,00 €
6.05	Tranchée, fourniture et pose de drain routier Ø100 en tranchée drainante	ML	38,00 €	85	3 230,00 €		- €
6.06	Plus value aux prix 6.03, 6.04 et 6.05 pour évacuation des terres polluées	T		360	- €		- €
6.07	Fourniture et pose de regard de visite Ø1000	U	770,00 €	30	23 100,00 €	6	4 620,00 €
6.08	Plus value au prix 6,07 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	250,00 €	12	3 000,00 €		- €
6.09	Fourniture et pose de regard à grille				- €		- €
	a) 750x300	U	440,00 €	17	7 480,00 €		- €
	b) 40x40	U	280,00 €	17	4 760,00 €		- €
6.10	Fourniture et pose de caniveau grille	ML	165,00 €	25	4 125,00 €		- €
6.11	Fourniture et pose de regard de visite Ø1000 pour branchement collectif	U	830,00 €	6	4 980,00 €		- €
6.12	Fourniture et pose de tabouret de branchement	U	300,00 €	41	12 300,00 €	9	2 700,00 €
6.13	Fourniture et pose de regard 50x50	U	380,00 €	13	4 940,00 €	2	760,00 €
6.14	Plus value aux prix 6.12 et 6.13 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	180,00 €	24	4 320,00 €	9	1 620,00 €
6.15	Fourniture et pose de tête de buse y compris enrochement				- €		- €
	a) Ø250	U	380,00 €	2	760,00 €		- €
	b) Ø400	U	420,00 €	7	2 940,00 €	1	420,00 €
	c) Ø500	U	500,00 €	4	2 000,00 €		- €
6.16	Fourniture et pose d'un ouvrage de régulation y compris surverse				- €		- €
	a) bassin 1 (Qf=3l/s)	U	8 000,00 €	1	8 000,00 €		- €
	b) bassin 2a (Qf=2,1l/s)	U	8 000,00 €	1	8 000,00 €		- €
	c) bassin 2b (Qf=4,5l/s)	U	8 000,00 €	1	8 000,00 €		- €
	d) bassin 3 (Qf=2,3l/s)	U	8 000,00 €	1	8 000,00 €		- €
6.17	Raccordement sur réseau existant	U	200,00 €	13	2 600,00 €	12	2 400,00 €
6.18	Réfection de tranchée sur RD (20cm de GB)	M2	50,00 €	60	3 000,00 €	90	4 500,00 €
PN	Réfection de tranchée sur VC (6cm BBSG)	M2	41,00 €		- €	195	7 995,00 €
PN	Réfection de trottoir sur RD (bicouche)	M2	15,00 €		- €	110	1 650,00 €
PN	Réfection de trottoir sur VC (empierrement)	M2	18,00 €		- €	180	3 240,00 €
sous - total					219 928,60 €		50 031,50 €

DEVIS ESTIMATIF n°23/0540

BOUGUENAIS, le 17 octobre 2023

Etabli par Nicolas POIVET

MAIRE

6, Rue de la Gare

44690 LA HAIE FOUASSIERE

Objet : LA HAIE FOUASSIERE - ZAC de la Sèvre - TS Conteneurs

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U.	QUANT.	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	. Réalisation des plans d'EXE, implantation, récolement, signalisation	Ft	1	3 960.00	3 960.00
2	. Réalisation du terrassement pour la pose de 6 conteneurs enterrés comprenant : - le terrassement - la pose d'un blindage - le pompage - la réalisation d'une dalle béton - le remblaiement avec du gravier	u	6	4 550.92	27 305.52
3	. Réalisation du terrassement pour la pose de 4 conteneurs enterrés comprenant : - le terrassement - la pose d'un blindage - le pompage - la réalisation d'une dalle béton - le remblaiement avec du gravier	u	4	4 878.68	19 514.72
4	. Réalisation du terrassement pour la pose de 2 conteneurs enterrés comprenant : - le terrassement - la pose d'un blindage - le pompage - la réalisation d'une dalle béton - le remblaiement avec du gravier	u	2	6 864.42	13 728.84
TOTAL GENERAL HT					64 509.08 €
TVA à 20.00%					12 901.82 €
TOTAL GENERAL TTC					77 410.90 €

CONDITIONS DE VENTE

. Validité de faitre 3 mois

Paiement comptant à réception de facture

Pour passer commande, nous retourner un exemplaire de ce devis daté, approuvé et signé

Prix Global et Forfaitaire hors travaux supplémentaires et actualisations ou révisions

Prix révisibles selon index TP09 et mois M0 au mois d'établissement du devis

Le client

L'entrepreneur

"déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées au verso et les avoir acceptées comme partie au contrat"

BOUGUENAIS le 17 octobre 2023

Mention manuscrite "bon pour accord"

Date :

Signature :
Cachet commercial

Annexe 3

Moins-value - Détail de prix pour travaux supprimés situés hors périmètre de la ZAC				MARCHE		PARTIE HORS ZAC	
LOT 1 - VRD							
N° de prix	Libellé	Unité	Prix Unitaire	Quantité	Montant	Quantité	Montant
2	DEMOLITION ET DEGAGEMENT DES EMPRISES						
2.03	Dépose de bordure existante	ML	8,00 €	250	2 000,00 €	40,00	320,00 €
2.09	Dépose de panneau existant	U	50,00 €	15	750,00 €	1,00	50,00 €
	sous - total				72 149,30 €		370,00 €
3	TERRASSEMENT						
3.01	Terrassement en déblai y compris évacuation	M3	15,50 €	2860	44 330,00 €	65,00	1 007,50 €
	sous - total				74 659,00 €		1 007,50 €
4	VOIRIE						
4.01	Rabotage de chaussée sur 1 à 6 cm d'épaisseur	M2	2,90 €	2415	7 003,50 €	290,00	841,00 €
4.02	Reprofilage en BBSG 0/10	T	125,00 €	205	25 625,00 €	30,00	3 750,00 €
	<u>Construction de chaussée</u>				- €		- €
4.08	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm d'épaisseur	M2	14,00 €	4185	58 590,00 €	80,00	1 120,00 €
4.09	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm avec granulat quartz	M2	19,00 €	1485	28 215,00 €	290,00	5 510,00 €
4.10	Grenailage des enrobés	M2	5,60 €	975	5 460,00 €	290,00	1 624,00 €
	<u>Construction stationnement - trottoir circulaire</u>				- €		- €
4.14	Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31,5				- €		- €
	a) pour stationnement enrobé et pavé - sur 40 cm d'épaisseur	T	16,00 €	455	7 280,00 €	135,00	2 160,00 €
4.15	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm d'épaisseur	M2	16,00 €	460	7 360,00 €	145,00	2 320,00 €
	<u>Bordures et caniveaux</u>				- €		- €
4.22	Fourniture et pose de bordure béton				- €		- €
	a) bordure type T2	ML	23,00 €	755	17 365,00 €	100,00	2 300,00 €
	sous - total				475 805,30 €		19 625,00 €
8	DIVERS						
8.01	Mise à niveau d'ouvrage (EU, GAZ, EAU.....) en phase définitive						
	e) Regards divers (grille avaloir, etc...)	U	82,48 €	10	824,80 €	2,00	164,96 €
	f) Bouche à clé	U	44,63 €	13	580,19 €	2,00	89,26 €
	g) Chambre FT	U	306,93 €	6	1 841,58 €	2,00	613,86 €
	sous - total				57 631,94 €		868,08 €
9	SIGNALISATION						
	<u>Signalisation Horizontale</u>						
9.01	Marquage général						
	b) Marquage plateau	M2	36,20 €	35	1 267,00 €	8,00	289,60 €
	c) Passage piéton	ML	8,90 €	40	356,00 €	18,00	160,20 €
	d) Bande podotactile	U	36,70 €	18	660,60 €	10,00	367,00 €
	<u>Signalisation Verticale</u>				- €		- €
9.04	Fourniture et pose de panneau de police gamme normale				- €		- €
	a) AB4	U	294,40 €	1	294,40 €	1,00	294,40 €
	b) C27	U	272,20 €	8	2 177,60 €	2,00	544,40 €
	e) A2b	U	266,60 €	3	799,80 €	2,00	533,20 €
	f) B14	U	416,60 €	2	833,20 €	2,00	833,20 €
9.06	Repose de panneau existant	U	105,60 €	2	211,20 €	1,00	105,60 €
	sous - total				12 825,80 €		3 127,60 €

TOTAL Hors	1 186 072,34 €	24 998,18 €
T.V.A. (20,0%)	237 214,47 €	4 999,64 €
TOTAL T.T.C.	1 423 286,81 €	29 997,82 €

Annexe 4

<u>Suppression de prestations non réalisées en phase 2</u>			MARCHE + AVENANTS PRÉCÉDENTS			PRESTATIONS SUPPRIMÉES		
LOT 1 - VRD								
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant	
6	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES							
6.08	Plus value au prix 6.07 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	12	250,00 €	3 000,00 €	12	3 000,00 €	
6.14	Plus value aux prix 6.12 et 6.13 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	24	180,00 €	4 320,00 €	24	4 320,00 €	
	sous - total						7 320,00 €	
7	ASSAINISSEMENT EAUX USEES							
7.04	Plus value au prix 7.03 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	9	250,00 €	2 250,00 €	9	2 250,00 €	
7.06	Plus value au prix 7.05 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	13	180,00 €	2 340,00 €	13	2 340,00 €	
	sous - total						4 590,00 €	
					TOTAL Hors Taxe	1 262 804,26 €	TOTAL Hors	11 910,00 €
					T.V.A. (20,0%)	252 560,85 €	T.V.A. (20,0%)	2 382,00 €
					TOTAL T.T.C.	1 515 365,11 €	TOTAL T.T.C.	14 292,00 €

Annexe 5

<u>Alustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1</u>			MARCHE			ATTERRISSAGE	
LOT 1 - VRD			Gautier TP NEGO - Base				
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant
1 TRAVAUX PRELIMINAIRES							
1.01	Installation de chantier	FT	1	54 700,00 €	54 700,00 €	1	54 700,00 €
1.02	Signalisation de chantier	FT	1	6 850,00 €	6 850,00 €	1	6 850,00 €
1.03	Localisation de réseau enterré par procédé sans fouille	ML	1045	1,00 €	1 045,00 €	1045	1 045,00 €
1.04	Localisation de réseau enterré réalisés hors chantier	H	12	85,00 €	1 020,00 €	12	1 020,00 €
1.05	Localisation de réseau enterré réalisés en chantier	H	12	95,00 €	1 140,00 €	12	1 140,00 €
1.06	Travaux de dégagement partiel ou total de réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité	M3	35	60,00 €	2 100,00 €	35	2 100,00 €
1.07	Mise en place de protections mécaniques sur réseau	ML	50	35,00 €	1 750,00 €	50	1 750,00 €
1.08	Analyse - pack ISDI + 8 métaux sur brut	U	25	111,10 €	2 777,50 €	18	1 999,80 €
1.09	Analyse - 8 métaux sur brut	U	20	22,22 €	444,40 €	19	422,18 €
1.10	Panneau d'information de chantier	U	1	1 000,00 €	1 000,00 €	1	1 000,00 €
sous - total					72 826,90 €		72 026,98 €
2 DEMOLITION ET DEGAGEMENT DES EMPRISES							
2.01	Démolition de batiments existants	FT	1	8 000,00 €	8 000,00 €	1	8 000,00 €
2.02	Démolition de mur existant	ML	75	20,00 €	1 500,00 €	75	1 500,00 €
2.03	Dépose de bordure existante	ML	250	8,00 €	2 000,00 €	250	2 000,00 €
2.04	Démolition de dalle béton	M2	20	10,00 €	200,00 €	20	200,00 €
2.05	Démolition déchetterie	FT	1	500,00 €	500,00 €	1	500,00 €
2.06	Dépose de cloture (bois barbelé, ...)	ML	620	4,50 €	2 790,00 €	620	2 790,00 €
2.07	Abattage d'arbre	U	100	70,00 €	7 000,00 €	100	7 000,00 €
2.08	PI à déplacer	FT	1	2 011,10 €	2 011,10 €	1	2 011,10 €
2.09	Dépose de panneau existant	U	15	50,00 €	750,00 €	15	750,00 €
2.10	Dépose de balise existante	U	6	22,20 €	133,20 €	6	133,20 €
2.11	Décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 30cm y compris stockage sur site pour réutilisation	M3	4260	5,00 €	21 300,00 €	710	3 550,00 €
2.12	Plus value au prix 2.11 pour évacuation des terres polluées	T	910	- €	- €		- €
2.13	Reprise et mise en œuvre de terre végétale sur parcelles privées sur 50cm d'épaisseur	M3	705	8,00 €	5 640,00 €		- €
2.14	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur parcelles privées sur 50cm d'épaisseur	M3	1355	15,00 €	20 325,00 €	2170	32 550,00 €
sous - total					72 149,30 €		60 984,30 €
3 TERRASSEMENT							
3.01	Terrassement en déblai y compris évacuation	M3	2860	15,50 €	44 330,00 €	2860	44 330,00 €
3.02	Plus value au prix 3.01 pour évacuation des terres polluées	T	110	- €	- €		- €
3.03	Fourniture, transport et mise en œuvre de remblais d'apport en 0/250	M3	2350	4,50 €	10 575,00 €	2350	10 575,00 €
3.04	Purge en bon matériaux	M2	1300	13,30 €	17 290,00 €	1300	17 290,00 €
3.05	Remise en œuvre de terre végétale sur parcelles de l'ancienne déchetterie sur 30cm d'épaisseur	M3	440	5,60 €	2 464,00 €	440	2 464,00 €
sous - total					74 659,00 €		74 659,00 €
4 VOIRIE							
4.01	Rabotage de chaussée sur 1 à 6 cm d'épaisseur	M2	2415	2,90 €	7 003,50 €	2415	7 003,50 €
4.02	Reprofilage en BBSG 0/10	T	205	125,00 €	25 625,00 €	205	25 625,00 €
4.03	Géotextile						
	a) pour parcelles privées avec terres polluées	M2	4165	1,10 €	4 581,50 €	4165	4 581,50 €
	b) pour chaussée	M2	5390	1,10 €	5 929,00 €	5360	5 896,00 €
4.04	Couche de forme en GNT 0/80						
	a) pour chaussée enrobés et pavé sur 40 cm d'épaisseur	M3	1525	19,00 €	28 975,00 €	1525	28 975,00 €
	b) pour chaussée béton sur 30 cm d'épaisseur	M3	475	21,20 €	10 070,00 €	475	10 070,00 €
4.05	Essai de plaque sur fond de forme	U	11	83,30 €	916,30 €	11	916,30 €

<i>Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1</i>			MARCHE			ATTERRISSAGE	
LOT 1 - VRD			Gautier TP NEGO - Base				
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant
<i>Construction de chaussée</i>							
4.06	Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31,5						
	a) pour chaussée enrobés - sur 15 cm d'épaisseur	T	1145	13,00 €	14 885,00 €	1145	14 885,00 €
	b) pour chaussée béton et pavé - sur 10 cm d'épaisseur	T	560	13,00 €	7 280,00 €	560	7 280,00 €
4.07	Monocouche	M2	5150	1,90 €	9 785,00 €	5150	9 785,00 €
4.08	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm d'épaisseur	M2	4185	14,00 €	58 590,00 €	4185	58 590,00 €
4.09	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm avec granulats quartz	M2	1485	19,00 €	28 215,00 €	1485	28 215,00 €
4.10	Grenailage des enrobés	M2	975	5,60 €	5 460,00 €	975	5 460,00 €
4.11	Revêtement en béton balayé sur 20 cm d'épaisseur	M2	1420	42,00 €	59 640,00 €	1420	59 640,00 €
4.12	Revêtement en pavé béton 10x10x10	M2	355	55,00 €	19 525,00 €	355	19 525,00 €
4.13	Mélange terre pierre	M2	60	20,00 €	1 200,00 €	60	1 200,00 €
<i>Construction stationnement - trottoir circulaire</i>							
4.14	Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31,5						
	a) pour stationnement enrobé et pavé - sur 40 cm d'épaisseur	T	455	16,00 €	7 280,00 €	455	7 280,00 €
	b) pour stationnement béton - sur 30 cm d'épaisseur	T	595	16,00 €	9 520,00 €	595	9 520,00 €
4.15	Revêtement en enrobé noir BBSG 0/10 sur 6 cm d'épaisseur	M2	460	16,00 €	7 360,00 €	460	7 360,00 €
4.16	Revêtement en béton balayé sur 18 cm d'épaisseur	M2	630	40,00 €	25 200,00 €	630	25 200,00 €
4.17	Revêtement en pavé béton à joint enherbé 20x20x8	M2	310	42,00 €	13 020,00 €	310	13 020,00 €
4.18	Revêtement en pavé béton 20x20x8 (place PMR)	M2	100	42,00 €	4 200,00 €	100	4 200,00 €
<i>Construction cheminement piéton</i>							
4.19	Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31,5 sur 20 cm d'épaisseur	T	770	20,00 €	15 400,00 €	770	15 400,00 €
4.20	Revêtement en béton balayé sur 12 cm d'épaisseur	M2	215	32,00 €	6 880,00 €	215	6 880,00 €
4.21	Revêtement en Stabex ou équivalent sur 9 cm d'épaisseur	M2	1390	17,00 €	23 630,00 €	1390	23 630,00 €
<i>Construction escalier</i>							
4.22	Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31,5 sur 12 cm d'épaisseur	T	30	88,00 €	2 640,00 €	30	2 640,00 €
4.23	Revêtement en Stabex ou équivalent sur 9 cm d'épaisseur	M2	100	22,00 €	2 200,00 €	100	2 200,00 €
<i>Bordures et caniveaux</i>							
4.22	Fourniture et pose de bordure béton						
	a) bordure type T2	ML	755	23,00 €	17 365,00 €	755	17 365,00 €
	b) bordure type P1	ML	570	20,00 €	11 400,00 €	570	11 400,00 €
	c) caniveau type CC1	ML	355	25,00 €	8 875,00 €	355	8 875,00 €
	d) arasée - coulée en place - largeur 0,5m	ML	150	34,00 €	5 100,00 €	150	5 100,00 €
4.23	Caniveau en pavé béton 10x10x10 - 4 rangs	ML	160	53,00 €	8 480,00 €	160	8 480,00 €
4.26	Blocs en pierre naturelle Grès Kandla Gris 100x35x15cm de chez RO'MA Nature ou équivalent y compris fondation						
	a) pour marche d'escalier	ML	75	165,00 €	12 375,00 €	75	12 375,00 €
	b) pour bordure d'escalier	ML	45	160,00 €	7 200,00 €	45	7 200,00 €
sous - total					475 805,30 €		475 772,30 €
5 BASSINS DE RETENTION							
<i>Bassins 1, 2a, 2b et 3</i>							
5.01	Terrassement en déblai y compris évacuation	M3	1920	15,50 €	29 760,00 €	2543	39 416,50 €
5.02	Plus value aux prix 5,01 pour évacuation des terres polluées	T	560	- €	- €		- €
5.03	Terrassement en déblai à mettre en remblais pour bassin	M3	380	6,80 €	2 584,00 €	490	3 332,00 €
5.04	Reprise de terre végétale pour la végétalisation des talus et fonds de bassin sur 15 cm d'épaisseur	M3	425	4,40 €	1 870,00 €	300	1 320,00 €
5.05	Accès en mélange terre/pierre	M2	155	10,30 €	1 596,50 €	140	1 442,00 €
sous - total					35 810,50 €		45 510,50 €
6 ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES							
6.01	Dépose de grille existante	U	7	114,80 €	803,60 €	6	688,80 €
6.02	Dépose de canalisation existante	ML	100	38,30 €	3 830,00 €	0	- €

Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1			MARCHE			ATERRISSAGE	
LOT 1 - VRD			Geutier TP NEGO - Base				
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant
6.03	Tranchée, fourniture et pose de canalisation BA 135A						
	a) Ø400	ML	660	76,00 €	50 160,00 €	435	33 060,00 €
	b) Ø500	ML	195	88,00 €	17 160,00 €	195	17 160,00 €
6.04	Tranchée, fourniture et pose de canalisation PVC CR16						
	a) Ø160 - branchement individuel et caniveau grille	ML	190	61,00 €	11 590,00 €	169	10 309,00 €
	b) Ø250	ML	210	65,00 €	13 650,00 €	111	7 215,00 €
	c) Ø315	ML	90	80,00 €	7 200,00 €	122	9 760,00 €
6.05	Tranchée, fourniture et pose de drain routier Ø100 en tranchée drainante	ML	85	38,00 €	3 230,00 €	85	3 230,00 €
6.06	Plus value aux prix 6.03, 6.04 et 6.05 pour évacuation des terres polluées	T	360		- €		- €
6.07	Fourniture et pose de regard de visite Ø1000	U	30	770,00 €	23 100,00 €	30	23 100,00 €
6.08	Plus value au prix 6.07 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	12	250,00 €	3 000,00 €	12	3 000,00 €
6.09	Fourniture et pose de regard à grille						
	a) 750x300	U	17	440,00 €	7 480,00 €	13	5 720,00 €
	b) 40x40	U	17	280,00 €	4 760,00 €	17	4 760,00 €
6.10	Fourniture et pose de caniveau grille	ML	25	165,00 €	4 125,00 €	25	4 125,00 €
6.11	Fourniture et pose de regard de visite Ø1000 pour branchement collectif	U	6	830,00 €	4 980,00 €	8	6 640,00 €
6.12	Fourniture et pose de tabouret de branchement	U	41	300,00 €	12 300,00 €	34	10 200,00 €
6.13	Fourniture et pose de regard 50x50	U	13	380,00 €	4 940,00 €	13	4 940,00 €
6.14	Plus value aux prix 6.12 et 6.13 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	24	180,00 €	4 320,00 €	24	4 320,00 €
6.15	Fourniture et pose de tête de buse y compris enrochement						
	a) Ø250	U	2	380,00 €	760,00 €	2	760,00 €
	b) Ø400	U	7	420,00 €	2 940,00 €	7	2 940,00 €
	c) Ø500	U	4	500,00 €	2 000,00 €	4	2 000,00 €
6.16	Fourniture et pose d'un ouvrage de régulation y compris surverse						
	a) bassin 1 (Qf=3l/s)	U	1	8 000,00 €	8 000,00 €	1	8 000,00 €
	b) bassin 2a (Qf=2,1l/s)	U	1	8 000,00 €	8 000,00 €	1	8 000,00 €
	c) bassin 2b (Qf=4,5l/s)	U	1	8 000,00 €	8 000,00 €	1	8 000,00 €
	d) bassin 3 (Qf=2,3l/s)	U	1	8 000,00 €	8 000,00 €	1	8 000,00 €
6.17	Raccordement sur réseau existant	U	13	200,00 €	2 600,00 €	13	2 600,00 €
6.18	Réfection de tranchée sur RD (20cm de GB)	M2	60	50,00 €	3 000,00 €	55	2 750,00 €
	sous - total				219 928,60 €		191 277,80 €
7	ASSAINISSEMENT EAUX USEES						
7.01	Tranchée, fourniture et pose de canalisation PVC_CR16						
	a) Ø125 - branchement individuel	ML	175	65,00 €	11 375,00 €	175	11 375,00 €
	b) Ø160 - branchement collectif	ML	30	73,00 €	2 190,00 €	30	2 190,00 €
	c) Ø200 - collecteur	ML	910	78,00 €	70 980,00 €	970	75 660,00 €
7.02	Plus value aux prix 7.01 pour évacuation des terres polluées	T	430		- €		- €
7.03	Fourniture et pose de regard de visite Ø1000						
	a) pour collecteur	U	39	850,00 €	33 150,00 €	39	33 150,00 €
	b) pour branchement collectif	U	6	850,00 €	5 100,00 €	6	5 100,00 €
7.04	Plus value au prix 7.03 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	9	250,00 €	2 250,00 €	9	2 250,00 €
7.05	Tabouret de branchement	U	38	300,00 €	11 400,00 €	38	11 400,00 €
7.06	Plus value au prix 7.05 pour modification du tampon en tampon à remplir - revêtement idem chaussée	U	13	180,00 €	2 340,00 €	13	2 340,00 €
7.07	Fourniture et pose de culotte PVC_CR16	U	38	165,00 €	6 270,00 €	38	6 270,00 €
7.08	Raccordement sur réseau ou regard existant	U	3	300,00 €	900,00 €	3	900,00 €
7.09	Réfection de tranchée sur RD (20cm de GB)	M2	420	44,00 €	18 480,00 €	420	18 480,00 €

<u>Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1</u>		MARCHE				ATERRISSAGE	
LOT 1 - VRD		Gautier TP NEGO - Base					
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant
	sous - total				164 435,00 €	163	169 115,00 €
8	DIVERS						
8.01	Mise à niveau d'ouvrage (EU, GAZ, EAU.....) en phase définitive						
	a) Regard de visite y compris changement de tampon	U	2	330,00 €	660,00 €	2	660,00 €
	b) Regard de visite EU/EP du projet	U	90	110,00 €	9 900,00 €	90	9 900,00 €
	c) Tabouret EU/EP du projet	U	79	51,81 €	4 092,99 €	79	4 092,99 €
	d) Grille EP du projet	U	34	82,48 €	2 804,32 €	34	2 804,32 €
	e) Regards divers (grille avaloir, etc...)	U	10	82,48 €	824,80 €	10	824,80 €
	f) Bouche à clé	U	13	44,63 €	580,19 €	13	580,19 €
	g) Chambre FT	U	6	306,93 €	1 841,58 €	6	1 841,58 €
8.02	Mur de soutènement y compris fondations	ML	50	640,00 €	32 000,00 €	50	32 000,00 €
8.02	Entourage candélabre	U	18	162,67 €	2 928,06 €	18	2 928,06 €
8.03	Réalisation de plan de récolement et dossier d'ouvrage exécuté	FT	1	2 000,00 €	2 000,00 €	1	2 000,00 €
	sous - total				57 631,94 €		57 631,94 €
9	SIGNALISATION						
	<i>Signalisation Horizontale</i>						
9.01	Marquage général						
	a) Bande STOP	M2	5	17,80 €	89,00 €	5	89,00 €
	b) Marquage plateau	M2	35	36,20 €	1 267,00 €	35	1 267,00 €
	c) Passage piéton	ML	40	8,90 €	356,00 €	40	356,00 €
	d) Bande podotactile	U	18	36,70 €	660,60 €	18	660,60 €
9.02	Dalle avec pictogramme pour place PMR - 40x40x8 - couleur grise	U	10	58,70 €	587,00 €	10	587,00 €
9.03	Résine gravillonnée pour bande axiale - largeur 0,4m	M2	15	36,70 €	550,50 €	15	550,50 €
	<i>Signalisation Verticale</i>						
9.04	Fourniture et pose de panneau de police gamme normale						
	a) AB4	U	1	294,40 €	294,40 €	1	294,40 €
	b) C27	U	8	272,20 €	2 177,60 €	8	2 177,60 €
	c) B30	U	2	466,60 €	933,20 €	2	933,20 €
	d) B51	U	2	338,90 €	677,80 €	2	677,80 €
	e) A2b	U	3	266,60 €	799,80 €	3	799,80 €
	f) B14	U	2	416,60 €	833,20 €	2	833,20 €
	g) C13a	U	3	275,90 €	827,70 €	3	827,70 €
	h) B6d+M6h	U	5	294,40 €	1 472,00 €	5	1 472,00 €
9.05	Fourniture et pose de panneau de rue	U	4	272,20 €	1 088,80 €	4	1 088,80 €
9.06	Repose de panneau existant	U	2	105,60 €	211,20 €	2	211,20 €
	sous - total				12 825,80 €		12 825,80 €
	avenant n°2 - Amlante		1	9329,53	9329,53	1	9 329,53 €
	avenant n°3 - Terres polluées et adaptation bassins						
1	Plan EXE, récolement, ...	FT	1	4 850,00 €	4 850,00 €	1	4 850,00 €
2	Débroussaillage haie	FT	1	4 800,00 €	4 800,00 €	1	4 800,00 €
3	Nettoyage DIB	FT	1	3 000,00 €	3 000,00 €	1	3 000,00 €
4	Préparation raccordement ancienne déchèterie et voie de circulation entretien merlon	FT	1	3 115,77 €	3 115,77 €	1	3 115,77 €
5	Marqueur géotextile pour confinement et grillage avertisseur	m2	3314,12	4,47 €	14 814,12 €	3314,12	14 814,12 €
6	Plus value aux prix déblai 5,03 pour transport coté sud	m3	1565	12,50 €	19 562,50 €	1565	19 562,50 €
7	Rénappage de terre végétale avec forme de pente compris fourniture	m3	598	20,00 €	11 960,00 €	598	11 960,00 €

<u>Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1</u>			MARCHE			ATERRISSAGE	
LOT 1 - VRD			Gautier TP NEGO - Base				
N° de prix	Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Montant
8	plus value terrssement bassin liés au soutenmeent	FT	1	3 450,00 €	3 450,00 €	1	3 450,00 €
9	plus value reintervention nappage terre végétale bassin	FT	1	1 850,00 €	1 850,00 €	1	1 850,00 €
sous - total					67 402,39 €		67 402,39 €
TOTAL Hors Taxe					1 262 804,26 €	TOTAL Hors	1 236 535,54 €
T.V.A. (20,0%)					252 560,85 €	T.V.A. (20,09	247 307,11 €
TOTAL T.T.C.					1 515 365,11 €	TOTAL T.T.C.	1 483 842,64 €

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement de l'agrément du dispositif de service civique

Audrey VIDAL-BLANCHART expose :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non-lucratif ou une personne morale de droit public, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire par mois.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois. L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines du 29 janvier 2024.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de renouveler la demande d'agrément du dispositif du service civique au sein de la commune de La Haye-Fouassière à compter du 1^{er} février 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à demander le renouvellement d'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant est prévu par l'article R121-25 du code du service national pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Vote :

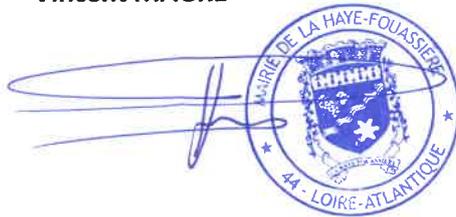
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

A blue ink signature of Elodie Camier, the secretary of the meeting.

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information

Décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Au titre du point 4° - Décider la conclusion et la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Location du logement du 13 rue Étienne Cassard pour une durée de 6 mois du 1/01/2024 au 30/06/2024.

Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

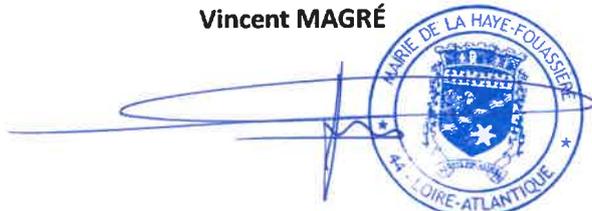
- N° 1207 pour une durée de 30 ans à Monsieur MANCEAU Antoine,
- N° 1208 pour une durée de 15 ans à Monsieur MANCEAU Antoine,
- N° 1209 pour une durée de 50 ans à Madame BONNEAU Yvette,
- N° 1210 pour une durée de 30 ans à Madame ROY Gwendoline,
- N° 1211 pour une durée de 15 ans à Monsieur MOTREUIL Philippe,
- N° 1212 pour une durée de 50 ans à Monsieur CIVEL Franck.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a blue ink signature of Vincent Magré over a circular official seal. The seal features a coat of arms with a crown on top and the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE' around the top edge and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' around the bottom edge.

La secrétaire de séance
Elodie CAMIER

The image shows a blue ink signature of Elodie Camier.